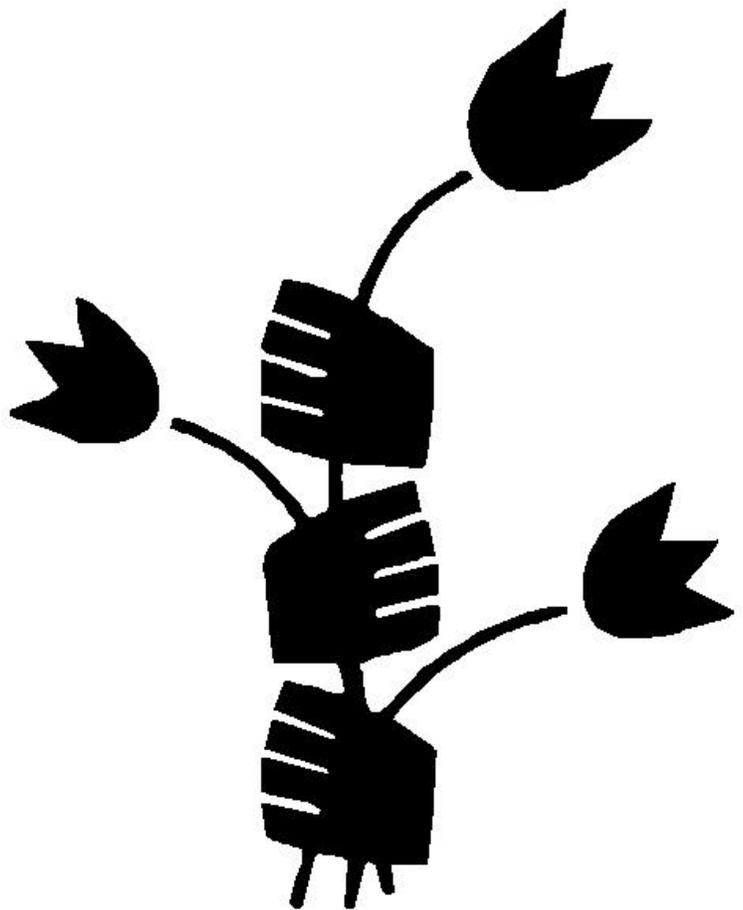


# Progrès réalisés dans la prévention de la violence envers les femmes : profil d'aujourd'hui et esquisse de demain



# **Progrès réalisés dans la prévention de la violence envers les femmes : profil d'aujourd'hui et esquisse de demain**

**Examen de la contribution apportée  
par les programmes financés par  
la Division de la prévention de la violence  
familiale de Santé Canada**

Étude réalisée par

Linda MacLeod

à l'intention de la  
Division de la prévention de la violence familiale  
Santé Canada



Pour de plus amples renseignements au sujet de la violence familiale, veuillez communiquer avec le :

Centre national d'information sur la violence dans la famille  
Division de la prévention de la violence familiale  
Direction générale des programmes et services de santé  
Santé Canada  
K1A 1B4  
(613) 957-2938

ou composez sans frais le  
**1-800-267-1291**



Par ATS (Appareil de télécommunication pour sourds), composez sans frais le  
1-800-561-5643

Télécopieur : (613) 941-8930

Publication autorisée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

Also available in English under the title  
*Understanding and Charting Our Progress  
Toward the Prevention of Woman Abuse*

© Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1994  
Cat. H72-21/116-1994F  
ISBN 0-662-99395-0

# Table des matières

<b>Introduction</b> . . . . .	<b>5</b>	<b>Cadre méthodologique</b> . . . . .	<b>19</b>
<b>Genèse du rapport</b> . . . . .	<b>6</b>	Comment les programmes analysés ont-ils été choisis? . . . . .	19
<b>Objectifs</b> . . . . .	<b>7</b>	Cadre d'analyse . . . . .	19
<b>Contexte historique</b> . . . . .	<b>9</b>	Sommaire du cadre d'analyse . . . . .	21
<b>Dilemmes entourant la définition et l'évaluation de la prévention</b> . . . . .	<b>12</b>	<b>Question fondamentale 1</b> : Le programme montre-t-il comment modifier la dynamique du pouvoir qui contribue à la violence et à sa prévention? . . . . .	24
<b>Démarche analytique</b> . . . . .	<b>13</b>	<b>Question fondamentale 2</b> : Le programme aide-t-il les individus et les groupes à se prendre en charge? . . . . .	24
Que savons-nous déjà au sujet de la prévention de la violence faite aux femmes? . . . . .	13	<b>Question fondamentale 3</b> : Le programme réduit-il les inégalités? . . . . .	25
A. Les programmes efficaces de prévention doivent reconnaître que la violence et les mauvais traitements résultent de l'inégalité des rapports de force et de domination . . . . .	14	<b>Question fondamentale 4</b> : Le programme contribue-t-il à la transformation des valeurs, des attitudes et des comportements? . . . . .	25
B. Il faut aider les individus et les groupes à se prendre en charge et à participer à la prévention . . . . .	14	<b>Question fondamentale 5</b> : Le programme contribue-t-il à réduire l'isolement des femmes à titre individuel et celui de leur famille? . . . . .	25
C. Les mesures de prévention doivent également avoir pour objet de réduire les inégalités structurelles . . . . .	15	<b>Question fondamentale 6</b> : Le programme contribue-t-il au développement d'une conscience communautaire? . . . . .	26
D. Les valeurs et les attitudes doivent elles aussi être transformées . . . . .	15	<b>Question fondamentale 7</b> : Le programme favorise-t-il la prévention par une démarche multidimensionnelle axée sur la résolution de problèmes? . . . . .	26
E. Notre travail de prévention doit porter également sur l'isolement . . . . .	16	<b>Question fondamentale 8</b> : Le programme est-il pertinent, compte tenu de nos connaissances actuelles au sujet de la violence et du contexte dans lequel elle s'inscrit? . . . . .	27
F. La prévention doit reposer sur le développement communautaire . . . . .	17	Qu'en est-il des modèles de prévention primaire, secondaire et tertiaire? . . . . .	27
G. La prévention doit être considérée comme un moyen de régler les problèmes à long terme . . . . .	18	<b>Que révèle l'analyse des programmes?</b> . . . . .	<b>29</b>
Comment la prévention sera-t-elle définie dans le présent rapport? . . . . .	18	Liste des programmes analysés . . . . .	29
		1. Comment les programmes ont-ils contribué à réduire les obstacles à la prévention? . . . . .	30
		2. Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet de la prévention et des facteurs qui contribuent à la prévention? . . . . .	33

3. Les programmes ont-ils réussi à établir des partenariats? . . . . .	41
4. Les programmes ont-ils rencontré les objectifs de l'Initiative en matière de réceptivité, d'équité, de rapport coût-efficacité et de globalité? . . . . .	42
5. Quelles orientations ces programmes laissent-ils entrevoir pour des activités futures? . . . . .	43
<b>Conclusions . . . . .</b>	<b>48</b>
<b>Annexe I : Composition du Groupe de réflexion . . . . .</b>	<b>50</b>

# Introduction

La prévention est une notion difficile à cerner; elle est cependant la norme qui est le plus souvent utilisée pour mesurer le succès des programmes de lutte contre la violence faite aux femmes. «Est-ce que cette mesure met fin à la violence?», voilà une question qui sert très souvent à jauger l'efficacité des politiques et des programmes axés sur le problème de la violence faite aux femmes.

Cette question soulève d'ailleurs un grand nombre d'interrogations profondes, à la fois sur le sens de la prévention et sur le sens de la violence. Qu'entendons-nous par prévention? Entendons-nous l'élimination totale de la violence, sa réduction, ou encore des travaux préliminaires en vue de sa réduction dans un avenir plus ou moins rapproché? Entendons-nous l'élimination ou la réduction de la violence à court terme? à long terme? à jamais? Entendons-nous l'élimination ou la réduction de la violence de la part de personnes qui ont déjà été violentes ou qui présentent des risques de manifester un comportement violent, de membres de certains groupes définis selon le sexe, l'âge, la région géographique, les antécédents, l'idéologie, la race, etc., ou de l'ensemble des individus?

Qu'entendons-nous par violence? Parlons-nous uniquement de violence physique? Et dans l'affirmative, à quel moment un acte physique envers quelqu'un devient-il violent? Voulons-nous également parler d'exploitation sexuelle? Voulons-nous inclure la violence psychologique, la violence verbale, la violence spirituelle et l'exploitation financière commise par une ou plusieurs personnes envers d'autres personnes? Voulons-nous élargir encore davantage notre définition pour y inclure la violence liée à la pauvreté, au racisme ou à toutes autres formes de discrimination, et la violence reliée aux possibilités limitées?

Même si l'auteure du présent rapport ne prétend pas trouver réponse à toutes ces questions, elle n'en tentera pas moins, d'éclaircir les mystères de la prévention et de proposer un moyen praticable et réaliste d'évaluer nos progrès en matière de prévention, à un moment où les attitudes, les valeurs et les attentes en matière de violence et de prévention sont en pleine évolution.

# Genèse du rapport

Le présent rapport a été commandé en réponse aux travaux du Groupe de réflexion sur la violence faite aux femmes, mis sur pied en même temps que quatre autres groupes de réflexion par la Division de la prévention de la violence familiale de Santé Canada dans le cadre d'un vaste programme visant à évaluer l'Initiative fédérale renouvelée en matière de violence familiale.

Même si l'auteure assume l'entière responsabilité de la démarche qu'elle a adoptée et des conclusions de son rapport, elle tient à préciser que les notions sur lesquelles le rapport se fonde ont été établies par l'ensemble des membres du Groupe de réflexion, dont la liste figure à l'annexe I. Le rapport repose sur la prémisse selon laquelle la prévention est l'objectif implicite à long terme de l'Initiative et de la plupart des programmes, des politiques et des travaux de recherche axés sur le problème de la violence faite aux femmes. Cependant, les membres du Groupe de réflexion ont reconnu que la définition de la prévention est tellement vague et mouvante que toute tentative directe de la mesurer serait vide de sens. Par exemple, il y a à peine un siècle, il était légal de battre sa femme à coups de bâton, à condition que le bâton ne soit pas plus large que le pouce d'un adulte. Toute tentative visant à mesurer la violence se complique encore plus si l'on considère les variations dans les taux de dénonciation, qui peuvent indiquer soit une augmentation proprement dite de la violence, soit une sensibilisation accrue au fait que la violence envers les femmes est illégale mais omniprésente, ou parfois même l'espoir plus grand qu'entretiennent les femmes de trouver de l'aide lorsqu'elles apprennent l'existence de programmes dans leur collectivité.

Les membres du Groupe ont donc convenu que l'auteure tenterait d'établir un cadre d'évaluation des programmes financés par la Division de la prévention de la violence familiale et de leur contribution à l'élargissement du corpus des

connaissances sur la prévention et aux progrès réalisés dans ce domaine. Les membres du Groupe ont participé à une brève séance de remue-ménages au cours de laquelle la plupart des grands éléments des définitions utilisées ici ont été cernés. C'est ensuite à l'auteure qu'il est revenu de placer ces idées dans un cadre cohérent. Lors d'une réunion subséquente des représentantes du gouvernement fédéral au sein du Groupe, l'auteure s'est vu confier la tâche additionnelle d'intégrer à ce cadre une évaluation globale de la contribution de Santé Canada à l'Initiative fédérale renouvelée en matière de violence familiale, et de faire une analyse du modèle traditionnel de la prévention à trois niveaux, soit au niveau primaire, secondaire et au niveau tertiaire.

Il convient de préciser que le financement de programmes ne représente qu'un volet de la vaste Initiative fédérale en matière de violence familiale. Par exemple, dans le cadre de l'Initiative, Santé Canada a financé l'élaboration d'une vaste banque de données à l'échelle nationale recueillies par l'entremise de l'Enquête sur la violence faite aux femmes de Statistique Canada, de l'Enquête nationale sur les maisons d'hébergement et de l'Inventaire des ressources.

L'un des objectifs de l'Initiative est de diffuser de l'information et de proposer des solutions à l'échelle nationale. Le Centre national d'information sur la violence dans la famille est devenu un important centre d'archivage de l'information et des publications récentes, des conclusions de plus de 1 500 programmes financés par le gouvernement fédéral, et de listes de personnes-ressources dans le domaine de la violence familiale. En 1992-1993, le Centre a répondu à 35 000 demandes d'information, dont 22 p. 100 dans le domaine de la violence faite aux femmes.

La violence dans les médias est un autre champ d'action de l'Initiative en matière de violence familiale. Le Centre national d'information sur la violence dans la famille a assumé le leadership de l'élaboration et de l'exécution d'un plan d'action triennal sur la violence et les médias dont les deux principaux objectifs sont d'examiner 1) la façon dont les femmes et la violence envers les femmes sont représentées dans les médias; et 2) la question de la violence dans les médias et de ses effets sur les enfants. L'une des mesures découlant du plan d'action est le soutien qui a été consenti à

l'Association des télédiffuseurs éducatifs du Canada pour produire une série télévisée examinant la façon dont les femmes et la violence envers les femmes sont présentées dans les médias; la série doit être diffusée à la télévision et présentée dans les écoles secondaires.

Le gouvernement fédéral est l'un des bailleurs de fonds d'une campagne nationale de sensibilisation du public à la violence dans la société, y compris la violence à la télévision, qui est parrainée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Cette initiative est issue des efforts conjoints des ministères de la Justice, du Solliciteur général, du Perfectionnement des ressources humaines, de la Défense, du Patrimoine canadien et de la Santé.

Dans le cadre de l'Initiative en matière de violence familiale, Santé Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont mis sur pied cinq centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes qui sont chargés de promouvoir la collaboration entre les chercheurs et les travailleurs de première ligne, en vue de l'élaboration de stratégies de changement axées sur la collectivité et reposant sur une recherche solide.

Toutes ces activités s'inscrivent dans le cadre d'une action concertée de grande portée faisant appel à divers segments de la société. Leur contribution à la réalisation des objectifs de l'Initiative en matière de violence familiale est en train d'être évaluée par l'entremise d'autres mécanismes.

## Objectifs

L'auteure du présent rapport tentera d'examiner la contribution d'un vaste échantillon de programmes financés par la Division de la prévention de la violence familiale à l'élargissement du corpus des connaissances sur la prévention et aux progrès réalisés dans le domaine.

Plus précisément, le rapport poursuit trois grands objectifs :

1. Examiner les leçons que nous pouvons tirer des programmes analysés en ce qui a trait à la prévention, et notamment :
  - «ce qui marche» – c'est-à-dire les facteurs qui contribuent à la prévention de la violence faite aux femmes;
  - ce qui entrave la prévention;
  - les mesures additionnelles que nous pouvons prendre pour favoriser concrètement la prévention.
2. Décrire en termes qualitatifs la façon dont les programmes financés par la Division ont influé sur la prévention de la violence faite aux femmes, c'est-à-dire leur contribution à «ce qui marche» et aux mesures à prendre pour éliminer les obstacles à la prévention.
3. Analyser les conclusions tirées de ces programmes et y cerner les orientations à donner aux activités futures de la Division en matière de prévention de la violence faite aux femmes de même que d'autres orientations qui s'imposeraient, mais qui ne relèvent pas de la compétence de la Division.

Le rapport examinera également les programmes dans le contexte du mandat plus vaste de Santé Canada en matière de violence familiale et de

l'Initiative en matière de violence familiale, en se penchant sur les deux questions suivantes :

4. Dans quelle mesure les programmes financés par la Division rencontrent-ils les objectifs de l'Initiative renouvelée, à savoir :
  - a. appuyer et favoriser des initiatives visant à réduire la violence familiale (objectif résumant en fait les trois premiers);
  - b. favoriser des partenariats et des concertations entre les collectivités, les regroupements de bénévoles, les gouvernements provinciaux et territoriaux;
  - c. veiller à l'utilisation efficace des fonds en évitant les chevauchements;
  - d. améliorer les partenariats entre divers groupes d'intérêts, y compris le gouvernement, les organisations non gouvernementales et les associations professionnelles?
5. Dans quelle mesure les programmes financés par la Division rencontrent-ils les objectifs en vertu des subventions versées par Santé Canada, à savoir :
  - a. susciter l'engagement de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes et promouvoir l'action communautaire;
  - b. accroître l'habileté des professionnels et des travailleurs de première ligne à lutter contre le problème;
  - c. améliorer le traitement des victimes et le soutien qui leur est offert;
  - d. diffuser de l'information et proposer des solutions;
  - e. établir une banque nationale de données sur la nature et l'étendue de la violence familiale?

Ces questions ne sont pas directement visées dans le cadre analytique et méthodologique exposé ci-dessous. Cependant, les préoccupations exprimées dans les questions 4 et 5 ont été intégrées au cadre méthodologique que nous avons élaboré pour examiner la contribution des programmes financés par la Division de la prévention de la violence familiale.

Il convient par ailleurs de préciser qu'afin de tenir compte de l'apport de tous les membres du Groupe de réflexion sur la violence faite aux femmes, l'auteur du rapport s'est efforcée d'élaborer un cadre analytique qui s'inspire des objectifs de l'Initiative, sans toutefois s'y limiter exclusivement, compte tenu des changements rapides qui se sont produits dans les perceptions, les préoccupations, les objectifs et les connaissances en matière de prévention depuis que l'Initiative renouvelée a été annoncée en février 1991.

En annonçant l'Initiative, Santé et Bien-être social Canada (nom du ministère dont relevait à l'époque la Division de la prévention de la violence familiale) s'est engagé «à prendre des mesures spéciales pour prévenir la violence familiale et améliorer l'intervention communautaire, particulièrement dans le domaine de la santé et des services sociaux»<sup>1</sup>. La fiche documentaire publiée par Santé et Bien-être social Canada annonçait de surcroît que l'action du ministère s'articulerait autour de six grands domaines d'intervention :

1. susciter l'engagement de tous les Canadiens et Canadiennes et promouvoir l'intervention communautaire;
2. aider les professionnels et autres intervenants de première ligne à mieux s'acquitter de leurs responsabilités;
3. améliorer le traitement des victimes et l'appui qui leur est fourni;
4. diffuser de l'information et proposer des solutions – établir des liens;
5. améliorer l'information relative à l'étendue et à la nature de la violence familiale;
6. coordonner les interventions du gouvernement fédéral en matière de violence familiale<sup>2</sup>.

---

1. Fiche documentaire de Santé et Bien-être social Canada. *Initiative en matière de violence familiale*, Ottawa, Canada, 1991, p. 1.

2. *Ibid.*, p. 2.

# Contexte historique

La difficulté de déterminer avec précision des moyens de prévenir la violence, tout comme la frustration éprouvée par ceux et celles qui tentent de prévenir la violence faite aux femmes, s'expliquent en grande partie par la transformation radicale qu'a subie notre façon de voir la violence envers les femmes et les moyens d'y faire face au cours des quinze ou vingt dernières années.

C'est à la fin des années soixante-dix que la question de la violence faite aux femmes a commencé à soulever un intérêt général au Canada, grâce aux efforts des centres féministes de première ligne et des groupes de conscientisation qui ont ouvert les premières maisons de transition ou refuges en cas de crise pour les femmes maltraitées et leurs enfants. Ces premières maisons de transition sont nées d'une idéologie holistique de promotion de la responsabilisation fondée sur le développement d'une conscience communautaire et la résolution de problèmes, selon laquelle les femmes seraient en mesure d'aider d'autres femmes à se libérer de la violence, considérant leurs besoins en matière de sécurité et de justice, mais aussi en matière d'emploi, de garderie, de soins de santé, de revenu convenable, etc. Pour ces groupes, la violence faite aux femmes était une question politique qui témoignait de la nécessité d'opérer des changements structurels et d'intéresser le public au problème.

À mesure que le public se familiarisait avec le problème de la violence faite aux femmes et s'indignait de l'ampleur du phénomène, certains groupes de femmes et décideurs ont commencé à s'inquiéter du fait qu'il n'y avait pas suffisamment de mesures pour lutter contre la violence qui menace la vie d'un grand nombre de femmes maltraitées. Ils ont reconnu que la prévention à plus long terme était importante, tout comme une approche communautaire en vue d'aider les femmes à prendre en charge à long terme tous les

aspects de leur vie; toutefois, cette question a été jugée moins prioritaire que les mesures à prendre pour prévenir les situations de vie ou de mort dans lesquelles se retrouvaient de nombreuses femmes.

L'attention accrue que le public et les milieux politiques ont accordée à la violence faite aux femmes s'est traduite par de nombreux et importants changements positifs. Un éventail plus vaste d'intervenants sont entrés dans l'arène. Les travailleurs de la santé, principalement dans les hôpitaux, ont commencé à mettre sur pied des équipes d'intervention en cas de crise s'adressant principalement aux personnes ayant survécu à des agressions sexuelles. Les travailleurs sociaux au sein d'organismes de counseling et de soutien du revenu ont pris davantage conscience du rôle qu'ils pouvaient jouer pour aider les femmes ayant été maltraitées. Les services policiers en particulier ont commencé à jouer un rôle beaucoup plus important.

Au début des années quatre-vingt, le Solliciteur général du Canada a écrit à tous les chefs de police d'un bout à l'autre du pays, les priant d'ordonner à leurs agents de police de porter des accusations dans les cas de violence conjugale chaque fois qu'ils avaient des raisons raisonnables et probables de croire qu'il y avait eu agression. En 1983, de vastes changements ont été apportés à la législation canadienne sur les agressions sexuelles, entre autres pour criminaliser les agressions sexuelles à l'endroit d'un conjoint. L'Ontario et d'autres provinces ont lancé des campagnes d'information du public axées sur des slogans comme «La violence conjugale... est un crime».

L'importance accordée à la nature criminelle de la violence conjugale, à la protection à court terme et à l'application de mesures rapides et définitives témoignait de l'horreur qu'inspirait la violence à notre société. Au cours de cette période, le Canada était reconnu comme un chef de file mondial en raison des «politiques proactives d'inculpation» adoptées par certains services de police au pays.

L'importance accordée à l'intervention immédiate explique elle aussi l'augmentation du nombre de refuges au Canada. Le Canada est d'ailleurs reconnu pour la croissance rapide du nombre de ses maisons de transition au début des années quatre-vingt et pour le soutien que leur ont accordé les gouvernements (même s'il n'a pas

toujours été adéquat, si l'on en juge d'après les besoins et les objectifs des maisons de transition). Entre 1978 et 1986, le nombre de maisons de transition d'un bout à l'autre du pays est passé de 78 à environ 400, niveau auquel il s'est stabilisé.

Même si ces mesures ont présenté de nombreux avantages et ont permis d'affirmer clairement la nature criminelle des agressions envers les femmes, à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer, elles ont eu d'autres conséquences qui ont limité la capacité de notre société de prendre des mesures de prévention de la violence faite aux femmes de façon permanente et efficace. La plus importante de ces conséquences est peut-être que les décideurs, les organismes gouvernementaux de financement, les services de police, le personnel hospitalier, les travailleurs sociaux et les médias ont été de plus en plus nombreux à confiner la définition opérationnelle de la violence aux mauvais traitements physiques ou sexuels, conformément à la définition juridique de l'agression et aux genres de mauvais traitements dont on considère en règle générale qu'ils appellent une intervention en cas de crise. Les médias, les autorités gouvernementales, les professionnels et le public en général déploraient bien sûr les effets dévastateurs de la violence psychologique, mais peu de fonds publics ou privés ont été consacrés aux besoins à long terme en matière de counseling et de soutien qu'elle entraîne généralement.

À mesure que les services se sont accrus, on a pu prendre connaissance du nombre de femmes maltraitées au Canada. C'est ainsi qu'on a pris la décision de se concentrer sur les mesures en cas de crise, pour protéger les femmes, mais aussi parce que la mise sur pied de programmes à long terme pour des femmes si nombreuses semblait un objectif formidable, inabordable sur le plan financier et finalement irréalisable. En conséquence, les besoins multidimensionnels à court et à long terme des femmes en matière d'emploi, de garderie, de counseling, d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et de formation ont souvent été négligés, ou jugés moins importants que les interventions en cas de crise... et ont été relégués au rang des préoccupations auxquelles on devrait s'intéresser dans un monde idéal sans pouvoir y apporter de solutions concrètes étant donné les contraintes de la réalité et le manque de ressources disponibles.

Pour tenter d'apporter des solutions tant sur le plan affectif que financier à un problème aussi horrible et aussi répandu, nous avons eu tendance à nous concentrer principalement sur les actes de violence envers les femmes à titre individuel. Les femmes qui avaient été maltraitées étaient considérées et traitées comme des «victimes», même si les travailleurs des refuges et autres défenseurs des droits des femmes ont tenté de changer cette étiquette en expliquant qu'en fait, ces femmes étaient des survivantes. L'étiquette de la «victime», qui a été utilisée notamment par les fournisseurs de services, habituellement pour donner à leur rôle des dimensions contrôlables, a limité la vision de ceux et celles qui ont tenté d'aider les femmes maltraitées. De nombreux aspects de la vie des femmes ont été négligés du fait qu'on a mis l'accent sur leur situation de crise.

Étant donné l'importance ainsi accordée à la crise, et donc aux individus, le rôle de la prévention par l'entremise de changements structurels est devenu un objectif irréalisable et écrasant... un rêve noble mais chimérique, qui est resté lettre morte pendant que nous nous attaquions aux problèmes immédiats de l'intervention en cas de crise.

De nombreux travailleurs des maisons de transition et autres intervenants de première ligne ont constaté avec désarroi que pour obtenir des fonds, pour travailler en collaboration avec les services de police, les travailleurs de la santé et avec les travailleurs sociaux qui jouaient eux aussi un rôle dans l'intervention d'urgence, et pour suffire à la demande de femmes trop nombreuses demandant des services trop rares, ils ont été obligés de mettre en veilleuse leurs préoccupations relatives aux changements structurels et au soutien à long terme.

De nombreuses maisons de transition ont constaté que les pressions croissantes qu'elles devaient subir en vue d'offrir des services trop vastes à des femmes trop nombreuses menaient à l'épuisement professionnel. Certaines femmes leur ont même demandé d'offrir des programmes à leurs conjoints. D'autres éprouaient de la frustration du fait que c'était à elles de quitter la maison pour se réfugier dans un foyer d'hébergement, et ont commencé à exercer des pressions sur les travailleurs des refuges et autres défenseurs des droits des femmes pour qu'ils trouvent d'autres solutions. Ces demandes ont souvent placé les

travailleurs des refuges en position difficile, en plus de créer des dilemmes qui n'ont pas encore été résolus en ce qui a trait à leurs préoccupations en matière de sécurité et de promotion de la responsabilisation des femmes. Les travailleurs des refuges se sont également inquiétés de voir que l'on avait relégué au second plan l'approche articulée autour de la femme.

Étant donné l'accent qui a été mis sur les interventions en cas de crise et, en corollaire, sur le financement de programmes visant à répondre aux besoins immédiats de sécurité et de soins de santé, le financement de programmes de suivi et de soutien, d'analyse et d'action sociale de même que l'énergie que les travailleurs de première ligne auraient pu y consacrer sont devenus des luxes qui ne pouvaient être justifiés à la lumière des dangers physiques très réels qui menaçaient les femmes, et des limites des ressources financières et humaines disponibles.

L'action de ces forces a eu tendance à miner la réflexion créatrice au sujet de la prévention à long terme, parce que ces priorités étaient considérées comme des idéaux à long terme auxquels on ne pouvait s'attaquer tant que les dangers mortels auxquels les femmes faisaient face n'avaient pas été complètement éliminés. Même si les critères de financement des services d'intervention en situation de crise précisaient souvent qu'il fallait prévoir une composante de prévention, cela s'est traduit dans la plupart des cas par la production d'une brochure, l'application de mesures limitées d'éducation à l'intention des professionnels et des travailleurs communautaires sur la fréquence de la violence faite aux femmes, le cycle de la violence et les circonstances entourant les mauvais traitements dont les femmes sont l'objet.

Certes, les mesures d'intervention en cas de crise étaient louables et le public s'est davantage sensibilisé à la question de la violence faite aux femmes pendant ces années. Cependant, la démarche axée sur la résolution de problèmes – qui aurait fait participer les survivantes au dialogue, qui aurait tenté de résoudre les problèmes ou de répondre aux besoins des femmes en matière de soutien économique, d'emploi, de logement, de services sociaux, de santé, de garderie et de counseling, et qui se serait attaquée

aux problèmes à long terme de l'inégalité, aux structures hiérarchiques du pouvoir qui ont tendance à tenir à l'écart les hommes et les femmes qui n'exercent pas le pouvoir, et aux attitudes qui dévalorisent les femmes en encourageant l'inégalité et la violence – s'est perdue en chemin.

Dans ce contexte, il était prévisible que les situations de crise soient de plus en plus nombreuses, parce qu'il se prenait bien peu de mesures concrètes de prévention à long terme. Les travailleurs des refuges se sont sentis de plus en plus dépassés parce qu'ils se sentaient obligés de «tout faire», et de s'intégrer à un modèle d'intervention médicale, sociale ou juridique qui ne correspondait pas au modèle holistique qu'ils tentaient de privilégier. De plus, l'accent qui a été mis sur les situations de crise et les interventions en cas de crise a eu tendance à perpétuer l'image de la «victime» sans défense, faible ou affaiblie qui a besoin d'une protection de l'extérieur. Quant aux agresseurs, ils étaient généralement considérés selon une perspective unidimensionnelle. Ces images univalentes correspondaient rarement au vécu des femmes maltraitées et un nombre de plus en plus grand d'entre elles ont commencé à penser que les programmes et les services mis à leur disposition n'étaient pas appropriés ou ne correspondaient pas à leurs besoins.

Mais à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix, divers événements et forces catalytiques ont contribué à élargir cette perspective étroite, axée sur l'intervention en cas de crise. Le massacre du 6 décembre 1989 à Montréal a fait ressortir l'importance d'aller au-delà de «l'agresseur» et de «la victime» à titre individuel pour s'attacher aux valeurs, aux attitudes et aux structures sociales qui perpétuent l'inégalité des femmes, qui nourrissent la haine et le dédain envers les femmes et qui dépeignent les femmes comme des victimes tout indiquées. La visibilité croissante des femmes de races différentes, des femmes autochtones, des femmes handicapées et des femmes d'autres groupes minoritaires a également contribué à démontrer qu'il fallait adopter une démarche différente face à la violence et à sa prévention. Ces femmes ont exigé que l'on reconnaisse les liens directs qui existent entre la violence physique et la violence

sexuelle d'une part et la violence psychologique, l'exploitation financière et la violence spirituelle<sup>3</sup> d'autre part, et que les mauvais traitements infligés par leur conjoint ou amant soient analysés dans le contexte de la violence liée à la pauvreté, au racisme, au capacitisme, à l'hétérosexisme, à l'âgisme, au sexisme et à toutes autres formes d'inégalité au sein de notre société.

Depuis les années quatre-vingt-dix, les femmes et certains hommes demandent désormais que soit adoptée une démarche de prévention que les féministes ont préconisée de tout temps – une démarche qui reconnaît la force des femmes, qui rejette l'image unidimensionnelle de la femme maltraitée en tant que «victime», une démarche communautaire multidimensionnelle de prise en charge, qui s'adresse autant à la femme maltraitée qu'à ses enfants et à son conjoint, et qui donne aux femmes les outils nécessaires pour se libérer de la violence en réduisant les inégalités sociales. C'est cette vision de la prévention, que les hommes et les femmes qui cherchent à mettre fin à la violence sont en train de bâtir, qui constituera le cadre de notre analyse.

## Dilemmes entourant la définition et l'évaluation de la prévention

Étant donné la transformation rapide des attitudes et des réactions de la société face à la violence faite aux femmes, la définition de la prévention de la violence et l'élaboration de mesures de prévention sont devenues des défis de taille.

Au cours de la dernière décennie, les définitions de la violence sont devenues de plus en plus vastes. Au début des années quatre-vingt, même si on reconnaissait l'existence de la violence psychologique et de la violence verbale, on a mis surtout l'accent sur la violence physique et, dans une moindre mesure, sur l'agression sexuelle envers les femmes. À l'époque, la cible des mesures de prévention semblait claire : c'était la violence physique et l'agression sexuelle.

À la fin des années quatre-vingt et depuis le début de la présente décennie, cette vision est devenue moins claire, à mesure que nous avons compris la complexité des nombreuses dimensions de la violence. Même si on continue de se préoccuper des risques de mort ou de traumatisme que présentent la violence physique et l'agression sexuelle, on reconnaît aussi l'existence de la violence verbale, de la violence psychologique ou affective, de la violence spirituelle<sup>4</sup> et de l'exploitation financière. Cette définition plus vaste de la violence repose sur les déclarations de victimes et de survivantes qui ont affirmé à maintes reprises que la violence psychologique et la violence spirituelle créent des blessures qui ne guérissent pas. Elle repose également sur les résultats de travaux de recherche réalisés au sujet des programmes de traitement à l'intention des hommes qui maltraitent leurs femmes, selon lesquels il arrive fréquemment que lorsqu'un homme apprend à être moins violent physiquement, il remplace tout simplement la violence physique par la violence psychologique.

---

3. La violence spirituelle consiste à dénigrer les croyances spirituelles de quelqu'un, à l'empêcher de les mettre en pratique, ou à se servir de ses croyances spirituelles ou religieuses pour accroître sa vulnérabilité à d'autres formes de mauvais traitements.

4. Voir la définition au renvoi 3.

En outre, grâce surtout aux efforts de femmes autochtones et de femmes appartenant à des minorités ethnoculturelles, on cherche à élargir encore davantage la définition de la violence pour y inclure la violence structurelle, notamment la violence liée à la pauvreté, au racisme, aux inégalités et aux possibilités limitées.

Cependant, plus la définition de la violence ou des mauvais traitements est vaste, plus l'objectif de la prévention est difficile à cerner. Si les mauvais traitements psychologiques figurent bien en vue dans la définition de la violence, comment peut-on définir la prévention? La prévention visera-t-elle uniquement l'élimination de la violence psychologique chronique, mais non les gestes sporadiques d'insensibilité ou de cruauté mentale? Mais peut-on alors vraiment parler de prévention, si l'on considère que la violence psychologique continue et répétée doit forcément commencer quelque part? Cependant, si l'on élargit l'objectif de la prévention pour englober la prévention de tous les actes d'insensibilité ou de cruauté mentale, comment l'efficacité d'un programme de prévention sera-t-elle mesurée? Comment exercer un suivi à l'égard de la myriade de comportements de ce genre? Viserons-nous seulement les situations où il y a un rapport de force clairement inégal entre l'agresseur et la victime ou la survivante? Ou viserons-nous toutes les situations, parce qu'au moment où se produit l'acte de violence psychologique, il y a déséquilibre dans le rapport de force entre les personnes concernées? Et comment mesurerons-nous les changements progressifs qui se manifestent dans une collectivité ou entre les collectivités, si nous n'avons pas de données repères comme base de référence?

Par ailleurs, quels moyens pouvons-nous utiliser pour prévenir une violence aussi vaste? Le counseling, le soutien, les mesures de traitement ne peuvent cibler tout le monde, et de toute façon, l'expérience et les recherches ont démontré que même si un grand nombre des démarches actuelles répondent à certains besoins des femmes ayant été maltraitées, elles ne se sont pas révélées efficaces, dans de nombreux cas, en ce qui a trait à la *prévention* à long terme de la violence faite aux femmes. De surcroît, rares sont les mesures de counseling, de soutien ou de traitement qui sont axées sur l'inégalité, les valeurs, les institutions et les croyances qui tolèrent et perpétuent la dynamique du pouvoir et de la domination qui alimente la violence.

## Démarche analytique

Pour ne pas se laisser arrêter par ces dilemmes, l'auteure a adopté une démarche différente qui, plutôt que de s'attacher à définir une notion aussi insaisissable que la prévention, se concentre sur les facteurs ou les éléments plus concrets qui contribuent à la prévention.

Cette démarche tente d'évaluer, lorsque c'est possible, la prévalence et l'efficacité de différents facteurs qui, selon les recherches effectuées et l'expérience accumulée jusqu'à maintenant, contribuent à la prévention. Même si cette démarche ne permettra pas de déterminer précisément dans quelle mesure on a réussi à faire de la prévention, elle nous aidera à mieux comprendre les facteurs qui en sont la base, et à préciser ce que nous entendons par prévention. De plus, elle nous permettra de dépasser le sentiment écrasant de ne jamais pouvoir réduire la violence de façon significative, et d'adopter une démarche plus positive qui met l'accent sur les changements que nous *pouvons* opérer.

### **Que savons-nous déjà au sujet de la prévention de la violence faite aux femmes?**

Même si les chercheurs et les fournisseurs de services de première ligne ne sont pas unanimes au sujet des facteurs qui contribuent à la prévention, il existe un consensus de plus en plus vaste sur un certain nombre de catalyseurs et de composantes de la prévention, sur lesquels reposera l'évaluation des programmes analysés dans le présent rapport. Ce que nous savons au sujet de chacun des facteurs de prévention est résumé brièvement ci-dessous.

A. *Les programmes efficaces de prévention doivent reconnaître que la violence et les mauvais traitements résultent de l'inégalité des rapports de force et de domination*

Même s'il n'y a pas encore de définition de la violence ou des mauvais traitements qui fasse l'unanimité, on reconnaît généralement, d'après ce que nous avons appris sur la question au cours des 15 dernières années, que la violence (et les mauvais traitements) envers les femmes, les enfants, les personnes âgées et les membres d'autres groupes défavorisés provient d'un déséquilibre des rapports de force.

Par exemple, le programme Interdisciplinary Project on Domestic Violence, parrainé par huit organisations professionnelles nationales, indique dans une récente trousse d'information intitulée *Au-delà de la montagne* que «la violence est un usage abusif de pouvoir, une tentative d'exercer un contrôle<sup>5</sup>». Un ouvrage intitulé *Briser le cycle de la violence familiale*, publié en 1988 par le Service correctionnel du Canada, a également examiné cette question :

«Essentiellement, la violence envers les membres d'une famille résulte d'un déséquilibre dans la dynamique du pouvoir. En voyant qui commet des sévices sur qui, on a le reflet de la structure du pouvoir dans une famille, qui peut à son tour refléter la structure du pouvoir dans la société.<sup>6</sup>» [traduction]

À l'échelle locale, divers groupes ont également adopté des définitions de la violence qui sont axées sur le pouvoir. Par exemple, dans un manuel d'information à l'intention des jeunes produit pour la paroisse St. Peter de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, on donne la définition suivante de la violence :

«Tentative de la part d'une personne de priver une autre personne de sa dignité et de ses droits dans le but de se rendre supérieure à elle et ainsi la blesser.<sup>7</sup>» [traduction]

5. Selon la brochure intitulée *How Do We Get There from Here?*

6. Service correctionnel du Canada. *Briser le cycle de la violence familiale*, Ottawa, Canada, 1988.

7. Trueman, Michael. Trousse produite à l'intention du programme Jeunesse et présentée au Comité du programme Fire in the Rose de la paroisse St. Peter, Dartmouth, Nouvelle-Écosse, été 1993.

En conséquence, pour prévenir la violence, l'expérience nous enseigne qu'il faut reconnaître ce déséquilibre dans les rapports de force et le redresser. Plus précisément, le pouvoir inéquitable que les hommes ont traditionnellement exercé sur les femmes dans notre société doit être reconnu et corrigé. Au dire du Comité canadien sur la violence faite aux femmes :

«Pour bien comprendre la violence faite aux femmes, il importe de l'envisager comme le résultat des inégalités sociale, économique et politique inhérente à la structure de notre société et renforcée par un ensemble d'opinions et de notions qui s'expriment dans une langue et une idéologie sexistes, racistes et classistes<sup>8</sup>.»

B. *Il faut aider les individus et les groupes à se prendre en charge et à participer à la prévention*

Une analyse des mauvais traitements fondés sur un déséquilibre dans les rapports de force révèle que pour prévenir la violence et les mauvais traitements, il faut s'attaquer aux causes structurelles et sociétales du déséquilibre. Cependant, les victimes ou les survivantes et les femmes qui risquent d'être victimes de violence doivent apprendre à prendre leur vie en charge pour être en mesure de redresser la balance du pouvoir et faire le choix de vivre sans violence. Tout compte fait, ce sont tous les membres de la société qui devraient avoir la possibilité de se prendre en charge, pendant que nous nous efforçons d'opérer des changements structurels.

Il est communément admis que les femmes qui sont maltraitées pendant longtemps ont généralement une faible estime de soi, peuvent assumer la responsabilité de la relation et de son fonctionnement, et peuvent même finir par accepter le blâme que l'agresseur cherche à leur faire porter. «Elles n'ont peut-être pas d'autre choix que d'endurer la violence, parce qu'elles n'ont pas suffisamment de pouvoir pour influencer le comportement de l'agresseur ou suffisamment de ressources pour changer d'elles-mêmes la situation<sup>9</sup>». [traduction] Elles ont besoin de

8. Comité canadien sur la violence faite aux femmes. *La trousse communautaire*, Ottawa, Canada, 1993.

9. Alberta, (Province) ministère de la Famille et des Services sociaux. *Stopping Abuse Before it Starts, Thoughts on Prevention*, 1990, p. 6.

soutien pour retrouver leur estime de soi, pour guérir leurs blessures, pour trouver des possibilités d'apprentissage, des programmes, des services et des amis qui peuvent les aider à se libérer de la violence dans leur vie.

Les recherches et l'expérience des dix dernières années ont démontré que les mesures de prévention doivent reconnaître ces besoins et devraient s'assurer que les initiatives de lutte contre la violence se fondent sur des modèles de dynamique interpersonnelle et structurelle qui donnent aux victimes et aux survivantes, au personnel et autres intervenants la capacité de se prendre en charge. Plus particulièrement, nous avons appris que «les stratégies de prévention doivent intégrer et utiliser le vécu et le savoir des femmes et des enfants maltraités» et que «chaque initiative – même un seul atelier sur l'éducation du public – doit supposer une participation active de toutes les parties. On ne devrait jamais clore un atelier sans avoir invité chaque participant ou participante à se fixer une 'prochaine étape' à atteindre ... c'est chacun d'entre nous qui a le devoir, dans le cadre de sa propre vie – avec les amis, la famille, et au travail – et sur la scène politique, de provoquer les occasions pour remettre en question et corriger les situations qui permettent à la violence faite aux femmes et aux enfants de se produire»<sup>10</sup>.

Les programmes et les ateliers fondés sur les principes andragogiques que sont l'expérience, la réflexion et l'action font ressortir les liens qui doivent être établis entre l'acquisition de connaissances théoriques sur la violence et l'application de ces connaissances dans la vie de tous les jours. Un certain nombre de programmes examinés dans la deuxième partie du présent rapport, y compris le Peer Support Demonstration Project, le Fire in the Rose Project, l'Interdisciplinary Project on Family Violence, et de nombreux autres, proposent des démarches d'apprentissage proactives qui amènent les participants et participantes à créer leurs propres plans d'action et les incitent à faire appel à l'action politique ouverte.

10. Conseil canadien de développement social. Bulletin *Vis-à-vis*, automne 1991, volume 9, numéro 3.

### *C. Les mesures de prévention doivent également avoir pour objet de réduire les inégalités structurelles*

En fin de compte, les recherches et l'expérience démontrent qu'on ne peut rien contre les rapports de force destructeurs si seuls les individus sont visés, et si le lien entre le pouvoir et la domination d'une part et la violence d'autre part est reconnu, sans qu'on cherche à l'influencer. Les causes profondes des rapports de force destructeurs dans les diverses formes que revêt l'inégalité doivent également être prises en considération, et l'inégalité elle-même doit être réduite. En conséquence, des programmes efficaces de prévention devraient s'efforcer de réduire la pauvreté, le chômage, l'inégalité des possibilités, le racisme de même que la discrimination fondée sur le sexe, un handicap, l'orientation sexuelle, la langue, la culture, la religion et l'âge. Les femmes autochtones, les femmes appartenant à des minorités visibles, les femmes appartenant à d'autres groupes minoritaires ethnoculturels et les femmes handicapées ont joué un très grand rôle lorsqu'il s'est agi de faire comprendre à la société cet élément important et fondamental de la prévention.

### *D. Les valeurs et les attitudes doivent elles aussi être transformées*

Pour réduire les inégalités, il faut modifier les valeurs, les attitudes et les comportements qui perpétuent des rapports de force destructeurs, les inégalités elles-mêmes ainsi que la violence. Selon le gouvernement de l'Alberta :

«Toute attitude qui tolère le recours à la force comme moyen légitime de dominer des êtres humains, de régler un différend ou de vaincre dans un contexte de rivalité favorise la violence familiale, de façon directe et indirecte... Toute attitude qui dévalorise certains membres de la société à cause de leur sexe ou de leur âge favorise la dévalorisation de ces mêmes personnes au sein de leur famille<sup>11</sup>.» [traduction]

Les programmes de prévention par l'information sont de plus en plus nombreux à reconnaître qu'il ne suffit pas de mettre les participants au courant de la fréquence des mauvais traitements, de leur dynamique et des facteurs de risque qui y sont

11. Alberta, (Province) ministère de la Famille et des Services sociaux. *Stopping Abuse Before it Starts, Thoughts on Prevention*, 1990.

associés. Le marketing social, qui a été utilisé à profit dans d'autres domaines de la santé, reconnaît qu'il ne suffit pas, pour opérer des changements dans les attitudes ou les comportements, d'informer le public au sujet de telle ou telle question. Pour transformer les attitudes ou les comportements, il faut adopter des mesures qui reflètent la stratégie du marketing social<sup>12</sup>. En d'autres mots, il faut élaborer des moyens précis de promouvoir des changements dans les valeurs et les attitudes non seulement en ce qui concerne la violence, mais également au sujet de l'inégalité et de l'exercice du pouvoir et de la domination.

Il est particulièrement important d'opérer des changements dans les attitudes, les valeurs et les comportements des personnes qui occupent des postes d'autorité au sein de la société et des fournisseurs de services qui seront vraisemblablement en contact avec des victimes ou des survivantes, ou avec des agresseurs. On a consacré beaucoup de temps et d'argent à la formation au cours des dix dernières années, toutefois, les résultats obtenus sont variables. Le défi à relever consiste à déterminer quelles sont les mesures de formation et d'information qui donnent de bons résultats et à trouver des moyens de renforcer les valeurs qu'elles véhiculent par des messages qui s'adressent à la société dans son ensemble. Il est essentiel de faire un suivi des programmes de formation et d'information de même que des programmes de prestation de services pour en tirer des leçons dont nous pourrions nous inspirer pour orienter les mesures de prévention.

#### *E. Notre travail de prévention doit porter également sur l'isolement*

On sait depuis longtemps que l'isolement est un facteur important de la violence faite aux femmes à la maison. Selon les premiers écrits sur la question, deux éléments empêchaient les témoins de «s'ingérer» dans les familles où il y avait de la violence : le fait que «tout homme est maître chez soi» et les normes sociales profondément enracinées qui reconnaissaient le caractère privé de la vie familiale. Même si les attitudes ont quelque peu évolué au fil des ans, ces croyances ont encore cours aujourd'hui. Par exemple, dans le cadre d'une étude, des chercheurs ont demandé

à des participants d'être témoins d'une scène au cours de laquelle un homme attaquait une femme. Les participants ne savaient pas qu'ils avaient devant eux des comédiens. La moitié ont vu un homme attaquer une femme qui criait «Laissez-moi! Je ne vous connais pas!». L'autre moitié a vu la même attaque, mais cette fois, la femme criait «Laisse-moi! Je ne sais pas pourquoi je t'ai épousé!». Les témoins du premier incident ont déclaré qu'il s'agissait d'une attaque et ont affirmé qu'ils avaient offert d'aider la femme. Dans le deuxième cas, les témoins ont déclaré qu'il s'agissait d'une dispute familiale et qu'ils n'étaient pas intervenus<sup>13</sup>.

Les décideurs et les fournisseurs de services reconnaissent également que l'isolement géographique constitue un grave problème. Les femmes vivant en milieu rural et dans les régions éloignées ont généralement peu de services ou de programmes à leur disposition; le voisin le plus près habite peut-être trop loin pour que la femme puisse s'y rendre à pied, ou encore trop loin pour entendre ce qui se passe chez elle. Mais même en dehors des situations de crise, les femmes qui vivent en milieu rural ou en région éloignée n'ont peut-être pas la chance d'entretenir des liens étroits avec d'autres personnes qui pourraient leur offrir le soutien dont elles ont besoin pour remettre en question leur situation.

Plus récemment, la société a été sensibilisée à l'isolement que peuvent éprouver les femmes autochtones, les femmes membres d'autres groupes ethnoculturels ou minorités raciales, les femmes handicapées, les femmes qui ne parlent pas l'anglais ou le français, et les femmes qui ne savent ni lire ni écrire l'anglais ou le français.

Le passage suivant, qui traite des personnes handicapées faisant l'objet de mauvais traitements, montre bien la profondeur que peut atteindre cet isolement :

«Une des raisons pour lesquelles il est si difficile de déterminer la fréquence de la violence envers les personnes handicapées, c'est que les victimes la signalent rarement. Elles sont parfois incapables de la signaler, mais aussi, et probablement encore plus fréquemment, elles hésitent à le faire. Elles

12. D'après Santé Canada. *Accroître la prévention dans la pratique des professionnels de la santé : stratégies pour aujourd'hui et pour demain*, Ottawa.

13. D'après Service correctionnel Canada. *Briser le cycle de la violence familiale*, Ottawa, Ontario, 1988.

n'ont peut-être personne à qui elles peuvent confier ce qui leur est arrivé ou ce qui leur arrive à cause de la nature même de leur handicap. Elles peuvent avoir de la difficulté à communiquer, et même être presque incapables de décrire leur expérience à quelqu'un d'autre. Si leur handicap est de nature développementale, elles peuvent ne pas même comprendre qu'elles sont maltraitées; elles peuvent ne pas comprendre que ce qui leur arrive est inacceptable<sup>14</sup>.» [traduction]

Pour les femmes immigrantes et réfugiées, pour les femmes qui sont peut-être au Canada depuis un certain temps mais qui ne parlent ni l'anglais ni le français, et pour les femmes appartenant à des groupes religieux minoritaires, il se peut que l'aide offerte, même si elle leur est accessible, soit totalement ou partiellement inadéquate. Les femmes qui viennent de cultures au sein desquelles l'individu n'a pas de valeur intrinsèque, sauf en tant que membre de la collectivité, trouveront peut-être que les modèles nord-américains de counseling sont importuns ou même sacrilèges. Les femmes venant de pays sous régime dictatorial militaire éprouvent une méfiance profonde envers les services de police. Les femmes venant de nombreuses cultures diverses, y compris les cultures autochtones, veulent souvent de l'aide pour tous les membres de leur famille et estiment que les programmes ciblant uniquement les femmes accroissent les tensions et la discorde au sein de la famille plutôt que de les apaiser. En même temps cependant, un grand nombre de ces femmes font face à un dilemme : comment traiter la famille dans son ensemble sans s'exposer elles-mêmes davantage au danger et à la peur.

En leur faisant part de leur vécu, de leurs préoccupations et de leurs difficultés, les femmes appartenant à des minorités raciales et culturelles aident les fournisseurs de services et les décideurs à reconnaître l'isolement profond qu'elles peuvent ressentir en l'absence de vastes programmes adaptés aux différences culturelles en matière de prévention et d'intervention en cas de violence.

---

14. Alberta, (Province) Bureau de la prévention de la violence familiale. *Focus*, volume 5, numéro 4, printemps-été 1991.

#### *F. La prévention doit reposer sur le développement communautaire*

On reconnaît de plus en plus, et cet élément est relié au précédent, que pour réduire l'isolement et pour opérer des changements concrets dans les attitudes, les valeurs et les comportements, il faut consacrer beaucoup d'énergie au développement d'une conscience communautaire qui tiendra compte de la voix des femmes et de celle des hommes.

Des mesures de prévention fondées sur le développement d'une conscience communautaire font appel au développement communautaire à divers niveaux. Non seulement les intervenants veulent-ils créer ou revitaliser des quartiers géographiques pour réduire l'isolement des femmes et des familles, mais encore reconnaissent-ils de plus en plus qu'il faut établir des liens entre les fournisseurs de services et les groupes d'intérêts préconisant l'intervention et la prévention et ce, dans différentes disciplines et différents secteurs de compétence.

L'augmentation rapide du nombre de comités de coordination au Canada démontre que les fournisseurs de services ne peuvent travailler efficacement à la résolution de ce problème multidimensionnel s'ils travaillent seuls. Les cercles de vie des autochtones, qui ont pour objet d'aider les adultes ayant survécu à des agressions sexuelles pendant leur enfance et les personnes qui ont subi ou qui subissent encore d'autres formes de violence, favorisent la guérison par le renforcement des liens communautaires et des liens d'amitié. Les groupes confessionnels sont de plus en plus nombreux à chercher des moyens de réaffirmer leur force en tant que collectivités morales et sociales dans leurs efforts pour réduire la violence. Et à l'échelle locale, provinciale et même nationale, des organisations professionnelles et des organisations non gouvernementales se concertent et forment des alliances interdisciplinaires et intersectorielles pour planifier des interventions plus efficaces en matière de violence faite aux femmes.

En outre, le développement d'une conscience communautaire ne saurait se faire sans groupes d'action sociale et sans agents de changement novateurs. Traditionnellement, le danger qui guette les collectivités réside dans le fait qu'une

collectivité peut trop facilement devenir un groupe exclusif qui résiste à la diversité et au changement. Les intervenants rappellent aux habitants de la collectivité leur diversité, les incitent à se soumettre à un processus constant de changement, et s'assurent que les voix des femmes et des hommes qui appartiennent à des groupes minoritaires sont écoutées. Les intervenants et les activistes de la collectivité y jouent donc des rôles de catalyseurs. Le genre d'énergie que les intervenants peuvent apporter à la collectivité, particulièrement lorsqu'il est question de prévention de la violence, aide la collectivité à éviter les classifications rigides, l'exclusion, la recherche de boucs émissaires et l'étiquetage qui caractérisent les relations abusives et les milieux brutalisants.

*G. La prévention doit être considérée comme un moyen de régler les problèmes à long terme*

Une constatation très claire ressort de ce que nous avons appris au cours des quinze dernières années : pour tenir véritablement compte des messages que véhiculent les femmes, la prévention doit commencer à se fonder sur une démarche de résolution des problèmes qui fasse appel aux femmes vivant avec la violence de même qu'aux femmes survivantes, et qui cherchent à éliminer les causes profondes de la violence individuelle et sociale<sup>15</sup>.

### **Comment la prévention sera-t-elle définie dans le présent rapport?**

Aux fins du présent rapport, la prévention ne sera pas définie comme l'élimination de la violence, mais sera plutôt interprétée comme le résultat de progrès positifs aboutissant à :

- la réduction des rapports de force inégaux entre les individus et les groupes, et la responsabilisation des individus et des groupes;
- la réduction des inégalités sociales les plus répandues et notamment de facteurs comme l'inégalité économique et le racisme;

- la transformation des valeurs, des attitudes et des comportements qui tolèrent et perpétuent l'inégalité, les rapports de force inégaux ou la violence;
- l'atténuation de l'isolement des familles, des femmes, des enfants, des personnes âgées et des autres personnes de classes défavorisées;
- des changements positifs favorisant le développement d'une conscience communautaire chez les individus et les groupes, et dans les quartiers, les professions et les secteurs;
- une démarche globale axée sur la résolution des problèmes à long terme qui fait appel aux survivantes, à tout un éventail de fournisseurs de services, aux décideurs et à d'autres hommes et femmes qui veulent prévenir la violence dans notre société.

---

15. On trouvera une description plus complète de la démarche axée sur la résolution des problèmes aux pages 9 et 10. Précisons qu'il ne s'agit pas d'un modèle officiel, mais simplement d'une notion élaborée par l'auteure, qui s'est inspirée de la sagesse des nombreuses femmes qui lui ont fait part de leurs idées et de leurs espoirs.

# Cadre méthodologique

## Comment les programmes analysés ont-ils été choisis?

La Division de la prévention de la violence familiale a consenti du financement à plus de 200 programmes un peu partout au Canada depuis le lancement de l'Initiative en matière de violence familiale, en 1991. Environ 80 de ces programmes se retrouvent sous la rubrique «violence faite aux femmes» du Système de données en matière de violence familiale. De ce nombre, on considère qu'environ 65 sont des programmes de prévention. Comme il nous était impossible d'inclure ces 65 programmes dans notre analyse, la Division a désigné les programmes qui représentaient une gamme d'activités axées sur la prévention. Il était également important de choisir des programmes qui n'en étaient plus à l'étape de la mise sur pied et qui avaient publié un rapport intérimaire ou final. La représentation géographique et l'inclusion des groupes ciblés dans le cadre de l'Initiative en matière de violence familiale (c'est-à-dire les femmes appartenant à une minorité raciale ou ethnoculturelle, les femmes handicapées, les jeunes femmes, les femmes âgées, les femmes en milieu rural ou en région éloignée) ont été des critères additionnels. Compte tenu de ces paramètres, 29 programmes ont été retenus aux fins de l'application du cadre d'analyse de la prévention élaboré pour ce rapport. On en donne la liste à la page 29.

## Cadre d'analyse

Notre cadre d'analyse s'inspire du corpus actuel des connaissances en matière de prévention décrit brièvement ci-dessus, de même que des idées qui sont ressorties de la séance de remue-méningues du Groupe de réflexion sur la violence faite aux

femmes au sujet des éléments ou facteurs qui contribuent à la prévention ou qui l'entravent. Comme nous l'avons déjà indiqué, nous avons tenté d'y intégrer également les objectifs et certains des éléments du cadre d'évaluation de l'Initiative fédérale renouvelée en matière de violence familiale.

Les questions du cadre d'analyse seront posées à l'égard de chacun des programmes retenus, ce qui nous permettra de déterminer la contribution des programmes financés par la Division de la prévention de la violence familiale à la prévention de la violence faite aux femmes. Il s'agit de huit questions fondamentales portant sur les sujets suivants :

- la dynamique du pouvoir,
- la responsabilisation,
- l'inégalité,
- les changements dans les valeurs, les attitudes et les comportements,
- l'isolement,
- le développement d'une conscience communautaire,
- les démarches axées sur la résolution des problèmes appliquées à la prévention,
- la pertinence, l'efficacité et l'efficacé.

Dans chacune de ces catégories, quatre questions générales ont été posées :

1. Est-ce que les programmes nous ont permis d'accroître nos connaissances au sujet de cette question? Qu'est-ce que nous avons appris?
2. De quelle(s) façon(s) les nouvelles connaissances ainsi acquises ont-elles favorisé la prévention dans le cadre des programmes? Qu'est-ce qui a «marché»? Pourquoi?
3. Y a-t-il eu des obstacles à la prévention dans ce domaine qui ont influé sur le programme? Quels étaient-ils?
4. De quelles connaissances ou de quelles mesures additionnelles a-t-on besoin, dans ce domaine, pour accroître l'efficacité de nos efforts de prévention?

Les réponses à ces questions nous permettront de mieux comprendre comment fonctionnent les mesures destinées à promouvoir la prévention<sup>16</sup>.

En outre, des questions plus précises, qui sont en fait des «sous-questions», ont été ajoutées pour permettre de développer davantage les quatre questions générales. Elles se retrouveront sous chacune des grandes questions de la description détaillée du cadre d'analyse dans le tableau qui suit.

Ce tableau récapitulatif montre comment les différentes questions s'intègrent les unes aux autres. Il faut préciser que chacune a été posée pour chacun des programmes analysés. Le cadre d'analyse pourrait également être remis aux personnes qui proposent de nouveaux programmes de prévention de la violence. La conception du programme et la méthode d'évaluation pourraient toutes deux s'en inspirer. De cette façon, la Division de la prévention de la violence familiale pourrait élaborer un corpus de connaissances uniforme, qui permettrait de cerner les moyens les plus efficaces d'aborder la prévention de la violence.

---

16. Pendant la séance initiale de remue-méninges du Groupe de réflexion, il a été proposé que les questions fondamentales soient regroupées selon les catégories suivantes :

- i) celles qui favorisent la prévention;
- ii) celles qui entravent la prévention;
- iii) celles qui peuvent soit entraver, soit favoriser la prévention.

Cependant, après un examen plus poussé, l'auteure a constaté que pratiquement chaque question pouvait, selon les circonstances, contribuer à entraver ou à favoriser la prévention. C'est pourquoi les quatre questions générales exposées ci-dessus ont été préférées aux catégories proposées par le Groupe de réflexion, car elles allaient permettre de recueillir des informations plus utiles et moins limitatives.

## Cadre d'analyse de la prévention (pour les programmes individuels)

### Questions générales

Question fondamentale	Acquisition de nouvelles connaissances au sujet de la question fondamentale	Ce qui a marché	Les obstacles qui ont été créés	Ce que nous devons savoir ou faire de plus pour prévenir la violence	Sous-questions additionnelles (Les questions proprement dites figurent dans la section du rapport qui décrit le cadre d'analyse.)
Le programme montre-t-il comment modifier la dynamique du pouvoir qui contribue à la violence?	Qu'avons-nous appris sur les moyens de modifier la dynamique du pouvoir qui contribue à la violence?	Comment ces leçons favorisent-elles la prévention dans le cadre de ce programme?	Quels obstacles à la prévention liés à la dynamique du pouvoir ont-ils surgi?	De quelles connaissances ou mesures additionnelles avons-nous besoin au sujet de la dynamique du pouvoir?	A. Est-ce que la définition de la violence utilisée considère la violence comme étant liée à la dynamique du pouvoir? B. Le programme définit-il la dynamique du pouvoir afin de promouvoir des changements structurels? C. Retrouve-t-on au sein du programme lui-même une dynamique du pouvoir et de la domination inhabituelle?
Le programme aide-t-il les individus et les groupes à <b>se prendre en charge</b> ?	Qu'avons-nous appris sur les moyens d'aider les individus et les groupes à se prendre en charge?	Comment ces leçons favorisent-elles la prévention dans le cadre de ce programme?	Quels obstacles à la prévention liés à la capacité de prise en charge ont-ils surgi?	De quelles connaissances ou mesures additionnelles avons-nous besoin au sujet de la capacité de prise en charge?	A. La voix des femmes est-elle écoutée? B. Le programme a-t-il recours à une méthodologie non brutalisante? C. Le personnel du programme reçoit-il du soutien? D. Le programme est-il suffisamment souple pour pouvoir s'adapter à des besoins changeants et à des réalités nouvelles?
Le programme réduit-il les inégalités?	Qu'avons-nous appris sur les moyens de réduire les inégalités?	Comment ces leçons favorisent-elles la prévention dans le cadre de ce programme?	Quels obstacles à la prévention liés à l'inégalité ont-ils surgi?	De quelles connaissances ou mesures additionnelles avons-nous besoin au sujet de l'inégalité?	A. Est-ce que le programme s'attaque au problème – de l'inégalité financière – de l'inégalité d'accès aux services de santé et aux services sociaux – de l'inégalité d'accès à la formation et à l'éducation – du racisme – des autres formes de discrimination et d'inégalité

## Cadre d'analyse de la prévention (pour les programmes individuels) (suite)

### Questions générales

Question fondamentale	Acquisition de nouvelles connaissances au sujet de la question fondamentale	Ce qui a marché	Les obstacles qui ont été créés	Ce que nous devons savoir ou faire de plus pour prévenir la violence	Sous-questions additionnelles (Les questions proprement dites figurent dans la section du rapport qui décrit le cadre d'analyse.)
Le programme contribue-t-il à la transformation <b>des valeurs, des attitudes et des comportements</b> ?	Qu'avons-nous appris sur les moyens de transformer les valeurs, les attitudes et les comportements?	Comment ces leçons favorisent-elles la prévention dans le cadre de ce programme?	Quels obstacles à la prévention liés aux valeurs, aux attitudes et aux comportements ont-ils surgi?	De quelles connaissances ou mesures additionnelles avons-nous besoin au sujet des valeurs, des attitudes et des comportements?	A. Le programme contribue-t-il à sensibiliser davantage le public? B. Contribue-t-il à réduire les attitudes qui dénigrent les femmes et à favoriser les attitudes qui mettent les femmes en valeur? C. Le programme établit-il des liens entre les changements dans les valeurs et les attitudes et les changements dans les comportements?
Le programme contribue-t-il à <b>réduire l'isolement</b> des femmes à titre individuel et celui de leur famille?	Qu'avons-nous appris sur les moyens de réduire l'isolement?	Comment ces leçons favorisent-elles la prévention dans le cadre de ce programme?	Quels obstacles à la prévention liés à l'isolement ont-ils surgi?	De quelles connaissances ou mesures additionnelles avons-nous besoin au sujet des moyens de réduire l'isolement?	A. Le programme tient-il compte des préoccupations, du vécu et des besoins différents des femmes du Canada? B. Est-il accessible à différents groupes? C. Est-il de nature inclusive? D. Le matériel produit est-il approprié, accessible et facile à obtenir?
Le programme contribue-t-il au <b>développement d'une conscience communautaire</b> ?	Qu'avons-nous appris sur les moyens de développer une conscience communautaire?	Comment ces leçons favorisent-elles la prévention dans le cadre de ce programme?	Quels obstacles à la prévention liés au développement d'une conscience communautaire ont-ils surgi?	De quelles connaissances ou mesures additionnelles avons-nous besoin au sujet du développement d'une conscience communautaire?	A. Le programme favorise-t-il la collaboration? B. Le programme a-t-il créé ou renforcé des partenariats?

## Cadre d'analyse de la prévention (pour les programmes individuels) (suite et fin)

### Questions générales

Question fondamentale	Acquisition de nouvelles connaissances au sujet de la question fondamentale	Ce qui a marché	Les obstacles qui ont été créés	Ce que nous devons savoir ou faire de plus pour prévenir la violence	Sous-questions additionnelles (Les questions proprement dites figurent dans la section du rapport qui décrit le cadre d'analyse.)
Le programme favorise-t-il la prévention par une démarche multi-dimensionnelle axée sur la <b>résolution de problèmes</b> ?	Qu'avons-nous appris sur les moyens de faire de la prévention par l'entremise de la résolution de problèmes?	Comment ces leçons favorisent-elles la prévention dans le cadre de ce programme?	Quels obstacles à la prévention liés à une démarche multi-dimensionnelle axée sur la résolution de problèmes ont-ils surgi?	De quelles connaissances ou mesures additionnelles avons-nous besoin au sujet d'une approche holistique de la résolution de problèmes?	A. Le programme nous a-t-il mieux fait comprendre les causes profondes de la violence? B. A-t-il donné aux femmes l'occasion de participer à la définition des problèmes et des solutions? C. A-t-il permis d'accroître nos connaissances? D. A-t-il permis d'accroître nos connaissances sur les liens entre différents genres de violence?
Le programme est-il <b>pertinent, efficace et efficient</b> , compte tenu de nos connaissances actuelles au sujet de la violence et du contexte dans lequel elle s'inscrit?	Qu'avons-nous appris sur les moyens d'accroître la pertinence, l'efficacité et l'efficience des programmes?	Comment ces leçons favorisent-elles la prévention dans le cadre de ce programme?	Quels obstacles à la prévention liés à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience ont-ils surgi?	De quelles connaissances ou mesures additionnelles avons-nous besoin au sujet de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience?	A. Le programme est-il pertinent, étant donné les connaissances actuelles et le contexte? B. Est-il d'un bon rapport coût-efficacité? C. A-t-il apporté une contribution concrète?

**Question fondamentale 1 :**  
**Le programme montre-t-il comment modifier la dynamique du pouvoir qui contribue à la violence et à sa prévention?**

*Sous-questions*

Définition de la violence fondée sur la dynamique du pouvoir

- La définition de la violence utilisée dans le cadre du programme reconnaît-elle la violence psychologique, la violence verbale, la violence spirituelle et l'exploitation financière, en plus de la violence physique et de l'agression sexuelle?
- Reconnaît-elle les répercussions de la violence sur la santé et le bien-être des femmes?
- Le programme utilise-t-il une définition de la violence qui considère celle-là comme une dynamique du pouvoir?

Élargissement de la définition de la prévention pour y intégrer des mesures visant à opérer des changements structurels

- Le programme examine-t-il la dynamique du pouvoir systémique dans les institutions, notamment dans le système d'enseignement, les églises, notre système judiciaire, notre système de santé ou dans notre système de services sociaux?
- S'inspire-t-il de cette analyse pour promouvoir des changements structurels?
- Le programme examine-t-il la dynamique du pouvoir et de la domination chez différents fournisseurs de services, décideurs ou autres groupes cherchant à réduire la fréquence et les conséquences de la violence? Voici certaines tactiques qui peuvent indiquer un déséquilibre dans la dynamique du pouvoir : la division ou la restriction arbitraire des ressources; des exigences croissantes et de moins en moins réalistes imposées aux fournisseurs de services; une attitude défensive chronique; une standardisation impropre pour imposer une seule et unique perspective; un degré d'institutionnalisation inutile; etc.
- Le programme englobe-t-il toute une gamme de disciplines ou de systèmes à l'intérieur de ses paramètres?

Examen de la dynamique du pouvoir au sein du programme lui-même

- Y a-t-il déséquilibre dans les rapports de force et de domination entre les personnes qui participent au programme?

**Question fondamentale 2 :**  
**Le programme aide-t-il les individus et les groupes à se prendre en charge?**

*Sous-questions*

Mesure dans laquelle la voix des femmes est écoutée

- Le programme tient-il compte du vécu des femmes qui ont été maltraitées ou qui le sont encore?
- Le programme répond-il aux besoins et aux préoccupations :
  - d'autres victimes ou survivants directs et indirects (par exemple les enfants et les membres des familles des femmes maltraitées)?
  - des fournisseurs de services?
  - d'autres travailleurs de première ligne?
  - des agresseurs?
  - des femmes en général?
  - de la collectivité dans son ensemble?
- Dans la négative, quels problèmes ces personnes ont-elles éprouvés face au programme? Comment ces problèmes influent-ils sur la prévention?

L'adoption d'une méthodologie non brutalisante

- Le programme a-t-il recours à une méthodologie attentive, non brutalisante, à l'affût des risques accrus de danger, de peur et de traumatisme que peuvent entraîner les programmes axés sur la violence?

Le soutien offert aux fournisseurs de soins et au personnel du programme

- Les fournisseurs de soins qui participent au programme reçoivent-ils du soutien?
- Les femmes qui participent au programme, à titre de membres du groupe cible ou de

membres du personnel, estiment-elles que le programme a favorisé la prévention des mauvais traitements?

- Estiment-elles que le programme a eu d'autres avantages pour elles?

La souplesse du programme qui lui permet de s'adapter à des besoins changeants et à des réalités nouvelles

- Le programme a-t-il été ou est-il suffisamment souple pour répondre à des besoins changeants ou réagir à des préoccupations ou à des réalités nouvelles?
- Quels changements les participants et participantes y ont-ils suggérés?

### **Question fondamentale 3 : Le programme réduit-il les inégalités?**

*Sous-question*

Réduction des inégalités

- Le programme réussit-il à :
  - améliorer la situation financière des personnes qui y participent?
  - favoriser l'indépendance financière des femmes?
  - améliorer l'accessibilité des services de santé et des services sociaux?
  - offrir les cours ou la formation que les femmes maltraitées souhaitent ou dont elles ont besoin pour élargir leurs horizons?
  - réduire le racisme?
  - reconnaître d'autres formes de discrimination et d'inégalité et à chercher à les éliminer?

### **Question fondamentale 4 : Le programme contribue-t-il à la transformation des valeurs, des attitudes et des comportements?**

*Sous-questions*

Sensibilisation du public

- Le programme a-t-il contribué à sensibiliser davantage le public à la question de la violence faite aux femmes?

- Le programme a-t-il tenté de viser des segments particuliers du grand public? Lesquels? Pourquoi?
- Le programme a-t-il évalué les retombées de ses initiatives de sensibilisation du public?

Changements dans les valeurs et les attitudes

- Le programme fait-il mention des valeurs et des attitudes qui perpétuent l'image de la femme en tant qu'être inférieur, victime toute désignée ou personne méritant d'être victime?
- Le programme modifie-t-il les attitudes et les valeurs qui perpétuent l'image de la femme en tant qu'être inférieur, victime toute désignée ou personne méritant d'être victime?
- Le programme favorise-t-il les attitudes qui valorisent et qui mettent en valeur les femmes? Les enfants? L'égalité?

Changements de comportement découlant de changements dans les valeurs et les attitudes

- Le programme s'efforce-t-il d'établir des liens entre les changements dans les valeurs et les attitudes et les modifications concrètes dans la manière plus respectueuse, plus égalitaire et sans violence dont les gens se comportent les uns envers les autres?
- Dans l'affirmative, y a-t-il des indicateurs du succès de ces tentatives?

### **Question fondamentale 5 : Le programme contribue-t-il à réduire l'isolement des femmes à titre individuel et celui de leur famille?**

*Sous-questions*

Réceptivité face à la diversité

- Le programme est-il sensible aux préoccupations, réalités et besoins différents :
  - 1) des femmes handicapées?
  - 2) des femmes analphabètes ou partiellement analphabètes?
  - 3) des femmes qui ne parlent ni l'anglais ni le français?
  - 4) des femmes autochtones?
  - 5) des femmes d'autres cultures?
  - 6) des femmes vivant en région éloignée ou en milieu rural?
  - 7) des femmes âgées?

- 8) des adolescentes?
- 9) des lesbiennes?
- Quels sont certains des grands besoins et des grandes préoccupations qui ont été cernés lorsque le programme a tenté de rejoindre différents groupes?

#### Accessibilité

- Le programme est-il accessible à ces différents groupes?

#### Globalité

- Le programme prévoit-il des mesures spéciales ou des tentatives particulières pour rejoindre des personnes ou des groupes différents?

#### Diffusion de l'information

- À qui les rapports ou le matériel du programme sont-ils diffusés?
- Le programme s'est-il efforcé de s'assurer que le matériel était approprié aux divers groupes et qu'il était facile à se procurer?

### **Question fondamentale 6 :** **Le programme contribue-t-il au développement d'une conscience communautaire?**

#### *Sous-questions*

##### Renforcement de la collaboration

- Le programme favorise-t-il la collaboration ou la concertation par le truchement de moyens structurels comme des groupes de discussion permanents, des comités de coordination, des groupes d'entraide, etc.?

##### Création et renforcement de partenariats

- Quels partenariats ont été créés ou renforcés pendant le programme?
  - Quels sont certains des avantages de ces partenariats?
  - Comment pourraient-ils être élargis?
  - Quels sont certains de leurs inconvénients?
- Le programme fait-il appel à la participation des hommes?
- Fait-il appel à des personnes qui, en règle générale, ne considèrent pas que le problème ou sa solution les regardent?

- Pourquoi ont-elles pris part à ces partenariats?
- Qui participe? Pourquoi? Qui ne participe pas? Pourquoi?

### **Question fondamentale 7 :** **Le programme favorise-t-il la prévention par une démarche axée sur la résolution de problèmes et d'une façon plus générale contribue-t-il à l'élargissement de nos connaissances sur les moyens de prévenir la violence faite aux femmes?**

#### *Sous-questions*

##### Démarche axée sur la résolution de problèmes

- Le programme nous permet-il de mieux connaître les causes profondes de la violence?
- Le programme a-t-il consulté :
  - des femmes qui ont été ou qui sont encore maltraitées?
  - des fournisseurs de services de première ligne?
  - des intervenants?
  - des chercheurs?
  - des décideurs?
  - d'autres intéressés?
- Le programme a-t-il examiné les besoins et la vision à long terme de ces différents groupes?
- Le programme a-t-il tenté d'intégrer des préoccupations et des besoins multi-dimensionnels à sa démarche de prévention?

##### Élargissement de notre base de données

- Le programme établit-il des données quantitatives ou qualitatives? Comment ces données nous permettent-elles d'accroître nos connaissances sur les moyens de prévenir la violence faite aux femmes?
- Les données recueillies par le programme pourraient-elles être utilisées pour entraver la prévention? De quelle(s) façon(s)?

##### Établissement de liens

- Le programme nous permet-il d'établir des liens entre diverses formes de violence?

## Question fondamentale 8 :

### Le programme est-il pertinent, compte tenu de nos connaissances actuelles au sujet de la violence et du contexte dans lequel elle s'inscrit?

#### Sous-questions

#### Pertinence du programme

- Les objectifs du programme sont-ils judicieux, étant donné nos connaissances actuelles au sujet de la violence et le contexte dans lequel elle s'inscrit?
- La démarche ou la méthodologie retenue par le programme est-elle judicieuse, étant donné nos connaissances actuelles au sujet de la violence et le contexte dans lequel elle s'inscrit?

#### Efficiences du programme

- Y a-t-il de meilleures façons ou des façons plus efficaces de réaliser les objectifs du programme?

#### Impact du programme

- Le programme a-t-il influencé les perceptions des membres de son groupe cible ou de son personnel?
- Savons-nous si le programme a contribué à faire changer des politiques ou des programmes?
- Le programme a-t-il eu des conséquences inattendues?
- D'après les réponses aux questions précédentes, le programme a-t-il apporté une contribution à la prévention de la violence faite aux femmes?

### Qu'en est-il des modèles de prévention primaire, secondaire et tertiaire?

Certains lecteurs seront peut-être étonnés de voir que le cadre d'analyse ne repose pas sur le modèle plus traditionnel de prévention de la violence qui fait une distinction entre la prévention primaire, secondaire et tertiaire. Ce modèle a été envisagé par les membres du Groupe de réflexion, qui se sont cependant inquiétés de voir qu'il présente des contraintes qui risquent de limiter la réflexion en matière de prévention de façon à privilégier des démarches axées principalement sur les individus, leurs familles et le grand public. Même si ce genre

de démarche s'impose, et la plupart des progrès que nous avons réalisés jusqu'à maintenant dans la société ont tablé sur ces moyens de prévenir la violence, les membres du Groupe ont estimé qu'il est maintenant temps d'essayer d'aller au-delà, et de revitaliser notre réflexion en y appliquant un modèle différent, sans pour autant oublier les programmes et services de grande qualité qui découlent du modèle traditionnel. Voici quelques explications supplémentaires au sujet de cette décision.

Le modèle de la prévention primaire, secondaire et tertiaire est emprunté à la profession médicale, qui l'utilise principalement pour la prévention des maladies.

Par exemple, voici des modèles typiques de prévention primaire, secondaire et tertiaire de la violence :

La **prévention** s'entend des activités et des démarches qui réduisent les risques qu'une personne soit victime de violence, qui interrompent ou qui ralentissent la progression de la violence, ou qui réduisent la violence.

La prévention s'exerce à trois niveaux.

La **prévention primaire** réduit les risques de violence envers les femmes, les enfants ou d'autres personnes vulnérables. Parmi les exemples de programmes de prévention primaire, on retrouve les services et programmes destinés à tous les membres de la société et conçus pour faire de l'éducation et promouvoir des relations saines à l'intérieur des familles et entre les individus avant que les problèmes ne se manifestent<sup>17</sup>.

La **prévention secondaire** a pour objet d'interrompre, de prévenir ou de minimiser la progression de la violence ou des dommages causés par la violence, et ce, dès les premiers stades; elle comprend le dépistage précoce et le traitement. Les programmes de prévention secondaire sont axés sur les groupes, les familles ou les individus présentant des risques élevés et tentent de prendre des mesures correctrices qui rétabliront le comportement sain de l'individu ou de la famille<sup>18</sup>, avant que des dommages sérieux ne lui soient infligés.

17. D'après Santé Canada. *Accroître la prévention dans la pratique des professionnels de la santé : stratégies pour aujourd'hui et pour demain*, Ottawa.

18. Ibid.

La **prévention tertiaire** est axée sur la progression de la violence ou les dommages parfois irréversibles qui en découlent; elle met l'accent sur des mesures visant à atténuer l'impuissance des victimes à ralentir la progression de la violence et à réduire les blessures ou les dommages qu'elle occasionne<sup>19</sup>. Les programmes actuels d'intervention en cas de crise, selon l'usage qui en est le plus souvent fait, rentreraient dans la catégorie de la prévention tertiaire, puisque la plupart des femmes ne s'adressent pas à la police, pas plus qu'elles ne recherchent l'aide d'un conseiller ou d'une maison de transition, avant d'avoir été maltraitées de nombreuses fois. Cela ne représente cependant pas une évaluation équitable des services existants, puisque la plupart des services d'intervention en cas de crise s'intéressent au moins à la prévention secondaire, et que les maisons de transition en particulier ont toujours tenté d'offrir des programmes de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Malheureusement, faute de personnel et de ressources financières, et en raison des demandes écrasantes auxquelles elles doivent faire face en ce qui concerne la gamme des services qu'on leur demande et le nombre de femmes qui s'adressent à elles pour obtenir de l'aide, elles ne sont pas toujours en mesure d'offrir des services de prévention primaire, ou même secondaire.

Même si les membres du Groupe de réflexion ont reconnu l'importance de ce modèle lorsqu'il s'agit d'aider les intervenants qui cherchent à mettre fin à la violence et à déterminer la gamme des programmes de prévention qui s'imposent, elles ont convenu qu'il faut élargir notre façon d'envisager la violence pour aller au-delà d'une démarche axée principalement sur les souffrances individuelles et adopter plutôt une démarche qui envisage également les changements structurels à apporter. De toute évidence, dans le cadre du modèle traditionnel de la prévention, on pourrait opérer des changements structurels en réalisant les objectifs de la prévention primaire. Cependant, ce modèle n'a généralement pas été utilisé de cette façon.

19. L'auteure assume la pleine responsabilité de toute erreur d'interprétation du modèle de prévention présenté ici. Elle s'est inspirée d'une définition de la prévention des maladies tirée d'un rapport de 1980 intitulé *The Periodic Health Examination Task Force Report*, de même que d'exemples de prévention primaire, secondaire et tertiaire trouvés dans l'ouvrage de Santé Canada intitulé *Accroître la prévention dans la pratique des professionnels de la santé : stratégies pour aujourd'hui et pour demain*, Ottawa.

Comme il est d'inspiration médicale, ce modèle de la prévention a donné lieu à des mesures calquées sur les approches utilisées, souvent avec beaucoup de succès, pour la prévention des maladies. C'est pourquoi la prévention primaire a souvent été axée sur des campagnes et des programmes d'information du public de grande portée, en vue d'opérer des changements dans l'environnement physique. La prévention secondaire et la prévention tertiaire se sont inspirées surtout du modèle professionnel-client qui se rapproche le plus du modèle des soins de santé dans notre pays.

On se demande de plus en plus si, pour prévenir la violence faite aux femmes de façon efficace, il ne faut pas envisager très sérieusement d'opérer des changements structurels, des changements profonds dans les valeurs, les attitudes et les comportements, et s'intéresser également aux modèles des groupes d'entraide et à la responsabilisation des individus. Même si le modèle traditionnel de la prévention n'exclut pas nécessairement ces démarches, les membres du Groupe de réflexion se sont inquiétés du fait qu'en règle générale, étant donné la façon dont il a été appliqué, le modèle a eu tendance à limiter les interventions aux types de démarches utilisés dans le passé.

Nous en avons conclu que même si les programmes qu'appuie la Division de la prévention de la violence familiale pouvaient effectivement être divisés en catégories de prévention primaire, secondaire ou tertiaire, cette catégorisation serait souvent inéquitable, quand elle ne limiterait pas l'objet ou même les résultats des programmes. Compte tenu des définitions données ci-dessus, un grand nombre des programmes actuels seraient des programmes de «prévention tertiaire». Et cependant, ce n'est pas délibérément, mais plutôt à cause de diverses contraintes, que ces programmes se limitent à des interventions «après la crise». Le cadre que nous avons élaboré ici tente d'aviver notre réflexion en privilégiant l'information qui nous permettra d'éliminer les obstacles et de renforcer l'efficacité des mesures de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

# Que révèle l'analyse des programmes?

La section qui suit résume les résultats que nous avons obtenus en appliquant le cadre d'analyse décrit ci-dessus à 29 programmes de lutte contre la violence faite aux femmes qui ont été financés par la Division de la prévention de la violence familiale de Santé Canada. Les critères de sélection des programmes sont décrits dans la section du rapport qui porte sur le cadre méthodologique. Les titres et les numéros des programmes sont indiqués ci-dessous. Chaque fois qu'il est question de l'un de ces programmes dans le reste du rapport, nous indiquons également son numéro, par souci de clarté.

- Violence Against Immigrant and Visible Minority Women (1)
- Interdisciplinary Project on Domestic Violence (2)
- Violence and Disability – Proposal and Literature Review (3)
- Safety Net-Work Project (4)
- Responding to Violence in Families: A Plan for Community Action (5)
- A Capella: Phase II (6)
- Fear on the Farm (7)
- Family Violence and the Workplace (8)
- Two Special Issues of *Women's Education des femmes* on violence as a barrier to women's education (9)
- Photo-novella: a photo story (10)
- Defensive Themes – Steps Toward Stopping Wife Assault (11)
- Countering Violence Towards Women (12)
- Preventing Violence in Intimate Relationships (13)
- Peer Support Demonstration Project (14)
- Woman Abuse in University Dating Relationships (15)
- Programme de suivi dans les maisons d'hébergement pour femmes battues et leurs enfants (16)
- Campagne de sensibilisation contre la violence familiale destinée à l'ensemble des syndicats (17)
- Conjugal Violence Prevention Project for the Chinese Canadian Community (18)
- Spousal Homicide Study (19)
- La violence enfante la violence... (20)
- A Training Program for Shelter Workers on Elder Abuse (21)
- Bridges (22)
- Identification, Assessment, Care, Referral and Follow-Up of Women Experiencing Domestic Violence (23)
- An Evaluation of the YWCA Sheriff King Home Helping Battered Women and their Children (24)
- Evaluation of Support Groups for Battered Women (25)
- School Program on Women Abuse (26)
- Write and Produce a Battered Women's Handbook (27)
- Educational Resource for Unions on Violence Against Women (28)
- Community Action on Violence Against Women (29)

Pour faciliter la lecture du rapport, les résultats de l'analyse de ces programmes ne sont pas présentés selon chacune des questions examinées. L'auteure a plutôt choisi de les présenter selon les cinq objectifs fondamentaux de l'Initiative renouvelée en matière de violence familiale, qui ont été légèrement remaniés pour mieux correspondre à notre cadre analytique, à savoir :

1. Comment les programmes ont-ils contribué à réduire les obstacles à la prévention?
2. Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet de la prévention et des facteurs qui contribuent à la prévention?
3. Les programmes ont-ils réussi à établir des partenariats?

4. Les programmes ont-ils rencontré les objectifs qui ont trait à la réceptivité, à l'équité, à la globalité et à l'efficacité?

5. Quelles orientations ces programmes laissent-ils entrevoir pour des activités futures?

Les réponses à toutes les questions posées dans le cadre de la présente analyse sont résumées ici. Les grandes questions sont présentées séparément sous les cinq grandes rubriques décrites ci-dessus. Les autres questions sont abordées dans le corps du texte.

Il faut préciser que la plupart des programmes analysés sont encore en cours de réalisation. En conséquence, les résultats présentés ici sont préliminaires. L'analyse devait autant servir de banc d'essai du cadre analytique que permettre de trouver des réponses aux questions présentées ci-dessus. De surcroît, l'auteure tient à souligner que pour des raisons de temps et d'argent, elle n'a eu accès qu'aux documents sommaires et aux rapports intérimaires ou finals de chaque programme. Compte tenu du mandat qui lui avait été confié, elle n'a pas été en mesure d'examiner complètement tous les dossiers des programmes, ni de faire d'entrevues de rappel. En conséquence, dans certains cas, elle ne disposait tout simplement pas de l'information qui lui aurait permis de répondre à certaines de ces questions. Mais en dépit de ces réserves, les résultats de l'analyse permettent d'affirmer que les programmes sélectionnés ont contribué à la prévention de la violence et ont rencontré les objectifs de l'Initiative renouvelée en matière de violence familiale.

### **1. Comment les programmes ont-ils contribué à réduire les obstacles à la prévention?**

*Ont-ils eu des retombées concrètes?*

Selon les réponses subjectives des participants à 22 programmes, ceux-là ont eu des retombées concrètes. Les autres programmes n'avaient pas été lancés depuis assez longtemps pour qu'il soit possible de les évaluer globalement à ce titre. La retombée la plus importante qui a été mentionnée, et de loin, a été que les programmes ont contribué à mieux faire connaître la question (16 programmes). Cependant, d'autres répondants ont parlé de

l'influence profonde que les programmes ont eu sur la vie de certaines personnes, du courage que les participants et les collectivités ont acquis grâce aux programmes et qui leur ont permis de demander de l'aide ou de chercher à opérer des changements. Un programme a signalé que même s'il n'est pas encore terminé, une autre collectivité a déjà commencé à s'en inspirer pour mettre sur pied un programme similaire. Divers programmes ont parlé de l'influence qu'ils ont exercée sur la création de meilleurs services à l'intention des femmes maltraitées.

*Ont-ils réussi à opérer des changements dans les politiques et les programmes?*

On reconnaît que douze des programmes ont déjà réussi à opérer des changements dans certaines politiques ou certains programmes. (On s'attend à ce qu'un plus grand nombre d'entre eux exercent une influence de ce genre, mais il est encore trop tôt pour la cerner dans de nombreux cas, parce que les programmes sont en cours de réalisation ou qu'ils viennent à peine de se terminer.) Dans la plupart des cas, cette influence sur les politiques ou les programmes s'est exercée au niveau local. Par exemple, l'Hôpital général de Vancouver, qui a mis sur pied le programme 23, a adopté de nouveaux protocoles et de nouvelles procédures à l'urgence et au service des soins de suivi. Le programme *Bridges* (22) a exercé une influence auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui est en train de financer la rédaction d'un manuel par le personnel du programme afin d'encourager d'autres collectivités de la province à mettre en oeuvre un programme similaire. Le programme a également attiré l'attention du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, qui s'en est inspiré pour proposer une recommandation concernant la formation préalable à l'emploi. Par suite du programme *Family Violence and the Workplace* (8), Santé Canada accorde désormais une plus grande attention à la violence en milieu de travail et a procédé à un sondage auprès du personnel, en plus de produire un bulletin sur la violence familiale qui a été distribué à 65 000 fonctionnaires fédéraux, dans le cadre du Programme d'aide aux employés.

### *Ont-ils contribué à la prévention de la violence?*

Vingt programmes ont contribué à la prévention de la violence, selon l'évaluation des femmes qui y travaillaient et de l'avis des agents de programmes de Santé Canada. Et pour onze programmes qui sont terminés ou presque, les participants (travailleurs ou clients) estiment que dans l'ensemble, les programmes ont contribué à la prévention de la violence.

D'autres avantages concrets ont été signalés dans les rapports intérimaires ou finals; en voici une liste partielle.

- L'enregistrement vidéo réalisé dans le cadre du programme *Fear on the Farm* (7) constitue pour les personnes vivant en milieu rural non seulement un outil de sensibilisation, mais aussi un outil de formation à l'intervention, étant donné la méthode de diffusion retenue par l'équipe du programme.
- Les deux numéros spéciaux de *Women's Education des femmes* (9) encouragent les lecteurs à aller au-delà des mesures de prévention qui mettent l'accent sur des changements au niveau individuel et peuvent avoir pour effet d'isoler les participantes, et les invitent à promouvoir le développement d'une conscience communautaire comme outil principal de prévention.
- Le programme de collaboration du Centre de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes (28), qui avait pour objet de produire un outil d'éducation sur la violence faite aux femmes à l'intention des syndicats, a élargi son analyse de la violence pour y inclure la violence en milieu de travail, de même que les mauvais traitements envers les enfants, les femmes et les personnes âgées. Il a également favorisé la prévention à long terme en sensibilisant davantage les membres des syndicats au problème de la violence et aux mesures concrètes à mettre en oeuvre pour la prévenir.
- Le programme *Responding to Violence in Families: A Plan for Community Action* (5), mis sur pied par le Conseil des églises pour la justice et la criminologie (et qui a été rebaptisé récemment «Fire in the Rose»), a réussi, pendant la première moitié de sa phase de démonstration, à relever l'estime de soi des membres de certaines congrégations et à encourager les

congrégations et les paroisses à adopter des démarches plus efficaces, non brutalisantes, axées sur la résolution des problèmes dans leurs interactions quotidiennes (selon des questions d'évaluation non dirigées posées aux membres des congrégations participantes.)

- Le programme *Interdisciplinary Project on Domestic Violence* (2) a amené différents fournisseurs de services à prendre conscience de leurs stéréotypes et a exercé une influence considérable sur le développement d'une conscience communautaire dans certaines régions.
- Le programme *Bridges* (22) a réussi non seulement à faire acquérir aux participantes des habiletés pratiques qui les ont aidées à trouver du travail et à retrouver leur estime de soi, mais il les a également aidées à améliorer leurs relations avec leurs enfants dans de nombreux cas.
- Le programme *Peer Support Demonstration Project* (14) fournit du soutien individuel aux femmes en situation de crise, mais fait aussi une promotion dynamique des mesures permettant d'opérer des changements dans les conditions sociales qui présentent des dangers pour les femmes.

### *Ont-ils eu des conséquences inattendues?*

Les membres du personnel de certains programmes ont indiqué des conséquences inattendues – presque toutes positives. Nous n'en donnons ici que quelques exemples.

- La publication *Thumbs Down*, rédigée dans le cadre du programme 26 par la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants à l'intention des élèves depuis la pré-maternelle jusqu'à la douzième année, est encore sollicitée deux ans plus tard; la moitié des demandes proviennent dorénavant de l'extérieur des milieux de l'éducation.
- Par suite de son programme *Violence and Disability* (3), l'Institut G. Allan Roeher a été prié par des groupes de personnes handicapées d'offrir des programmes de formation à l'intention des intervieweurs.
- Les membres du personnel des programmes mis sur pied par le Syndicat des travailleuses et travailleuses (17) et par le Regroupement des maisons d'hébergement (16) ont signalé que les outils de sensibilisation

qu'ils ont élaborés ont suscité plus d'intérêt et d'enthousiasme qu'ils ne l'avaient espéré.

- Le personnel du programme *Bridges* (22) a indiqué qu'il arrivait souvent que d'anciennes participantes reviennent, parce qu'elles ont apprécié le soutien à long terme que leur a offert le personnel du programme.
- Le programme *La violence enfante la violence* (20) a réussi à mieux faire connaître la question de la violence conjugale, en plus d'encourager la participation de tous les secteurs de la société en leur offrant des outils pouvant les aider.

Le personnel de quelques programmes a mentionné certaines conséquences négatives. Par exemple, le programme *Family Violence and the Workplace* (8), du Conseil canadien de développement social, a été critiqué pour ne pas avoir abordé la question du racisme dans son manuel. Le programme *Woman Abuse in University Dating Relationships* (15) de l'Université de Carleton a fait l'objet de beaucoup plus de reportages que prévu, tant positifs que négatifs, dans les médias. La méthodologie du programme *Safety Net-Work Project* (4) du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN Canada) a été critiquée par un groupe de femmes handicapées, qui a refusé de distribuer le questionnaire dans une province. De telles expériences contribuent également à l'élargissement de notre corpus de connaissances sur la prévention, le contexte dans lequel s'inscrivent les programmes de prévention, et l'influence des médias, sans pour autant dénigrer la contribution très importante des programmes.

*Les programmes sont-ils pertinents dans le contexte actuel?*

En règle générale, selon l'évaluation de l'auteure du présent rapport, les programmes ont élargi le corpus actuel des connaissances, ont fait avancer nos connaissances et cerné (ou sont en train de le faire) les conditions sociales changeantes qui influent sur la violence faite aux femmes. Leurs objectifs correspondent aux tendances actuelles et émergentes que l'on constate dans la société en général :

- faire de la prévention de la violence une responsabilité de toutes les femmes et de tous les hommes, tant dans leur vie privée que dans leur vie publique;

- mettre en valeur la diversité du Canada en intégrant aux démarches de prévention les leçons tirées d'autres cultures, des femmes et des hommes homosexuels, et des femmes handicapées;
- reconnaître les liens qui existent entre les nombreuses formes de violence à l'intérieur et à l'extérieur de la famille (par exemple la violence en milieu de travail) et aller au-delà du contexte familial pour s'y attaquer;
- commencer la prévention tôt (comme en témoigne bon nombre de programmes de la Division de la prévention de la violence familiale mis sur pied dans les écoles);
- mettre l'accent sur des démarches interdisciplinaires ou intersectorielles à l'échelle communautaire;
- intégrer aux programmes de prévention des divers services, disciplines, cultures ou quartiers des mesures de développement d'une conscience communautaire;
- élargir les démarches de prévention pour englober les changements à opérer dans les structures et les institutions, plutôt que de continuer de s'adresser uniquement aux hommes et aux femmes à titre individuel;
- s'assurer que la méthodologie employée dans le cadre du programme est non invasive, qu'elle respecte les règles d'éthique et les individus et n'augmentent pas les dangers ou les traumatismes;
- tenir compte du rôle important que les médias peuvent jouer lorsqu'il s'agit de présenter la violence dans notre culture et d'opérer des changements dans les attitudes et les comportements face à la violence, et en tirer des leçons;
- reconnaître qu'il est important d'aller au-delà de la conscientisation pour opérer des changements concrets dans les comportements;
- reconnaître la nécessité de transmettre de façon proactive les connaissances pratiques relatives aux mesures de prévention efficaces au niveau local, même si ça peut paraître évident, de même qu'à un niveau plus général.

Divers programmes appuient ces objectifs. Cependant, il y a lieu d'améliorer le transfert des connaissances entre les programmes et les collectivités, et d'intégrer ces objectifs à des initiatives futures.

## 2. Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet de la prévention et des facteurs qui contribuent à la prévention?

Dix-sept programmes ont fourni ou fourniront des données quantitatives ou qualitatives, soit dans le cadre de leurs activités proprement dites, soit par l'entremise du mécanisme d'évaluation qui, dans la plupart des cas, est intégré au programme. Même s'il est trop tôt pour déterminer de quelle façon ces données favoriseront la prévention, il convient de mentionner que plus de la moitié des programmes sont allés au-delà de l'objectif primordial de la conscientisation, pour s'intéresser à l'acquisition de nouvelles connaissances et à l'établissement des orientations à donner à la prévention.

*Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet des causes de la violence?*

La plupart des programmes se sont contentés de confirmer ce que nous savions déjà des causes de la violence ou des facteurs de risque. Les programmes qui ont tenté d'aller au-delà des connaissances actuelles n'ont pas procédé à des enquêtes systématiques pour étayer leurs hypothèses au sujet d'autres causes fondamentales. Cependant, certains programmes ont relevé certaines causes qui mériteraient d'être examinées de façon plus approfondie. Par exemple, le programme *Bridges* (22) fait remarquer qu'une faible estime de soi et qu'une certaine aliénation chez les mères peuvent accroître les risques qu'elles maltraitent leurs enfants. Le programme destiné aux syndicats du Centre de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes (28) établit des liens entre l'inégalité en milieu de travail et sur le plan économique en général d'une part, et la violence conjugale d'autre part. Le programme du Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme (CCPEF) (9) affirme que traditionnellement, les femmes n'ont pas appris à s'approprier le pouvoir et qu'un moyen efficace de prévention serait d'enseigner aux femmes de même qu'aux hommes à s'approprier le pouvoir selon des méthodes constructives non brutalisantes. Le programme *Violence Against Immigrant and Visible Minority Women* (1), de l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada, affirme hautement que le racisme et le classisme, tout comme le sexisme, doivent être considérés

comme des causes profondes de la violence envers les femmes. De futures initiatives pourraient être davantage axées sur ces perspectives et constatations, et d'autres encore.

*Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet des liens qui existent entre différentes formes de violence?*

Le programme du Conseil canadien de développement social sur la violence familiale et le milieu de travail (8) a établi certains liens entre la violence faite aux femmes et la violence dans le milieu du travail, en ce sens qu'elles accroissent toutes deux l'isolement et la vulnérabilité des femmes. Le programme destiné aux syndicats du Centre de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes (28) a également établi des liens entre la violence faite aux femmes et les manipulations dont les femmes sont l'objet dans leur vie professionnelle. Le programme *A Capella* (6) a trouvé des indicateurs permettant de penser qu'il peut y avoir un lien entre les pressions dont font l'objet les fillettes pour réussir (qui peuvent être ressenties comme une forme de violence psychologique), la violence affective que représente la négligence bénigne (on suppose tout simplement qu'une jeune fille peut prendre des décisions et faire face à la vie sans conseils de la part de ses parents), et la vulnérabilité à la violence dans les fréquentations. Le programme *Bridges* (22) a recueilli des données préliminaires démontrant le lien entre la faible estime de soi et l'isolement créé par la violence faite aux femmes et les mauvais traitements ou la négligence que la femme fait subir à ses enfants. Le programme *Woman Abuse in University Dating Relationships* (15) a montré que la violence psychologique et la violence verbale sont de bons prédicteurs de la violence physique. Encore là, des programmes et des initiatives futurs pourraient examiner en détail et de façon proactive les liens qui existent entre les différentes formes de violence.

*Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet de la définition de la violence?*

Dans l'ensemble, les programmes montrent qu'il est nécessaire d'adopter une définition multidimensionnelle de la violence qui reconnaît les différentes formes que la violence faite aux femmes peut revêtir, qui tient compte de la diversité des perceptions et des expériences des

Canadiens et des Canadiennes, et qui englobe une analyse des rapports de force suffisamment vaste pour encourager différents types de démarches préventives.

Certes, les notions sur lesquelles s'appuient les programmes que nous avons analysés ont contribué à enrichir les connaissances acquises au cours des vingt dernières années. Elles reflètent en outre les vues des féministes ayant réalisé les premiers travaux sur la violence faite aux femmes. Les définitions de la violence et les analyses sous-jacentes utilisées dans les 29 programmes que nous avons analysés font toutes des distinctions entre les sexes, considèrent la violence comme une dynamique du pouvoir et reconnaissent ses conséquences sur la santé et le bien-être des femmes. Elles considèrent généralement, dans le contexte de la violence faite aux femmes, la santé en termes très vastes et holistiques, et y englobent des facteurs comme l'aptitude à faire des choix, l'occasion de participer pleinement à la vie de la société, et le fait d'éprouver un sentiment de bien-être.

Tous les programmes ont inclus la violence psychologique et la violence physique dans leurs définitions. Cependant, trois programmes seulement ont mentionné la violence spirituelle. Cela n'est pas étonnant, étant donné que cette forme de violence n'a été définie que récemment par des intervenants qui travaillent à la prévention de la violence auprès des collectivités autochtones, des minorités raciales et ethniques et des groupes confessionnels. Et seulement une poignée d'entre eux ont mentionné l'exploitation financière.

Même si les programmes ne considèrent généralement pas que la définition de la violence faite aux femmes doit être modifiée, un mouvement semble se dessiner en faveur de l'élargissement de la définition, et on a relevé certaines critiques implicites, particulièrement dans le cadre des programmes entrepris par l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada (1) et par le Conseil des églises pour la justice et la criminologie (5), au sujet des limites à la prévention qu'imposent des définitions trop étroites. Certains des programmes n'ont pas retenu une définition unique de la violence, étant donné la diversité des collectivités auxquelles ils s'adressaient, mais ont préféré axer leurs activités

sur les différentes définitions et les analyses de la violence proposées par les participantes elles-mêmes. Ces programmes, de même que ceux de l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible et du Conseil des églises pour la justice et la criminologie, ont privilégié une définition qui comprend la violence spirituelle et l'exploitation économique, et qui englobe la violence structurelle et la violence institutionnelle, de même que la violence interpersonnelle.

*Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet des rapports de force?*

Les programmes nous ont permis de mieux comprendre la dynamique des rapports de force. Les connaissances acquises paraîtront cependant assez limitées dans de nombreux cas. Dans d'autres cas, elles viendront confirmer ce qu'on en savait déjà dans certains milieux, mais sans que cela soit largement diffusé ou accepté. D'autres programmes ont légèrement transposé les connaissances généralement acceptées en les appliquant de façon inhabituelle ou dans des contextes inattendus. Mais comme les leçons tirées de ces programmes se sont souvent traduites par des mesures concrètes ou des applications pratiques, on peut penser que c'est précisément ce genre de connaissances additionnelles, apparemment banales, qu'il nous faut au sujet des rapports de force pour favoriser les mesures de prévention. Il n'entre pas dans notre mandat de dresser un tableau complet de toutes les connaissances acquises dans le cadre des programmes. Certaines de ces connaissances sont néanmoins examinées ci-dessous.

- Le programme *Defensive Themes* (11) a montré très clairement comment le pouvoir peut se cacher sous les apparences de la dépression, de l'obéissance, de la culpabilité ou même de bons rapports. Ce fait est reconnu par des féministes et certains thérapeutes, mais il n'est généralement pas connu (ou admis) de tous les fournisseurs de services et du grand public. Cette conclusion peut aider les femmes maltraitées à comprendre que les hommes qui les maltraitent peuvent en fait recourir à la dépression, à l'obéissance, à la culpabilisation ou à des rapports en apparence sains pour les manipuler et les dominer, et exercer un contrôle sur les thérapeutes ou les fournisseurs de services. L'intérêt de ce programme, c'est

- qu'il démontre ce fait dans des situations concrètes et qu'il peut ainsi aider les conseillers et les femmes à mettre en pratique ces connaissances dans leur vie quotidienne.
- Le programme du Service de la famille chinoise du grand Montréal (18) fait voir dans quelle mesure les croyances culturelles traditionnelles au sujet du pouvoir peuvent influencer les agissements des femmes, et montre à ceux et à celles qui cherchent à prévenir la violence l'importance d'examiner les croyances culturelles des groupes minoritaires, en plus des croyances et des attitudes plus largement répandues.
  - Le programme destiné aux syndicats du Centre de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes (28) montre que les individus doivent se regrouper pour être en mesure de remettre en question la structure des rapports de force, et prévenir ainsi la violence faite aux femmes.
  - Le programme du Conseil des églises sur la justice et la criminologie (5) et le programme *Evaluation of Support Groups for Battered Women* (25) ont montré qu'il existe différents types de rapports de force qui se manifestent dans le pouvoir d'établir des limites et le pouvoir de s'affirmer, de même que dans le pouvoir exercé sur les autres et le pouvoir des droits acquis. Ces programmes nous invitent à cesser de considérer le pouvoir comme étant nécessairement négatif et à comprendre qu'en soi, il ne s'agit pas d'un élément à éviter ou à réprimer. Ce sont les tactiques du pouvoir des droits acquis et du pouvoir exercé sur les autres qui sont à l'origine des comportements brutalisants et violents. Nous avons besoin d'une nouvelle analyse du pouvoir si nous voulons aider les femmes à se prendre en charge et en même temps réduire les formes violentes que peut revêtir l'exercice du pouvoir.
  - Le personnel du programme d'entraide de Goulburn (14) signale que le fait de rompre le silence entre amis, entre voisins et entre connaissances constitue une forme de prévention. Le programme a permis de constater que lorsqu'un homme violent sait que d'autres personnes *nommément désignées* sont au courant de son comportement, il ne peut plus menacer la femme qu'il maltraite en affirmant qu'il la discréditera, que personne ne la croira ou qu'on la prendra pour une folle, etc.
  - Le programme *Interdisciplinary Project on Domestic Violence* (2) nous rappelle qu'un rapport de force inégal est souvent fondé sur des stéréotypes et une mauvaise communication.
  - Le programme destiné aux syndicats du Centre de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes (28) montre qu'il est possible de remettre en question directement et immédiatement les structures du pouvoir sur lesquelles repose la violence, grâce à des mesures de protection et de prévention. Le programme décrit un incident violent ayant mis en cause un client qui a incité les travailleurs à fermer le bureau et à passer le reste de la journée à élaborer des stratégies de prévention et de soutien.
  - Le programme de l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible (1) a montré que les rapports de force se présentent sous de nombreux aspects. On ne saurait en limiter la définition au pouvoir qu'un homme exerce sur une femme. Il faut également tenir compte de la complexité des structures économiques, raciales et politiques, de même que de l'inégalité entre les sexes.
  - Ce même programme (1) fait ressortir de nombreuses dynamiques qui perpétuent l'inégalité des rapports de force et qui font obstacle à la prévention de la violence, par exemple mettre l'accent sur les différences entre les gens plutôt que sur les points qu'ils ont en commun; empêcher les gens de songer à la complexité des problèmes de la vie, de sorte qu'ils ne puissent trouver des solutions efficaces; blâmer et ridiculiser les femmes parce qu'elles n'ont pas appris l'anglais; limiter les femmes à des emplois marginaux; fournir à l'homme l'aide sociale destinée à toute la famille.
  - Le programme destiné aux syndicats du Centre de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes (28) élargit notre corpus de connaissances en montrant comment l'insuffisance des ressources humaines, ou encore le fait de confier les interventions en situation de crise à un personnel n'ayant pas reçu de formation adéquate, sont des formes de pouvoir qui peuvent être utilisées pour perpétuer l'insécurité et l'inégalité des individus.

- Les programmes réalisés dans les écoles (6), (10), (13) et (26) montrent que les compétitions fondées sur la force physique ou les blagues sur l'incompétence des femmes perpétuent l'inégalité des sexes et l'irrespect envers les femmes.
- Le programme du Conseil des églises sur la justice et la criminologie (5) montre que le pouvoir brutalisant est perpétué par des modèles de comportements charitables tels le fait de faire retomber tous les torts sur quelqu'un, de semer la discorde, de faire preuve de partialité envers quelqu'un, de jeter tout le blâme sur quelqu'un, de chercher à éroder la foi d'autrui, ou de jouer sur la peur de la damnation.

Les programmes qui ont contribué à élargir ou à confirmer nos connaissances au sujet du pouvoir ont eu un grand nombre d'effets très importants et souvent immédiats. Par exemple, dans le programme sur la violence familiale et le milieu de travail (8), les connaissances recueillies sur l'exercice du pouvoir et les mauvais traitements ont encouragé la création de milieux de travail non brutalisants et sympathisants. Les programmes de première ligne se sont inspirés des connaissances acquises sur le pouvoir pour mieux faire face aux situations dans lesquelles ils se retrouvaient. Dans le cas du programme de Goulburn (14) et du programme de dévictimisation (16), les femmes ont déclaré qu'en se familiarisant avec la dynamique du pouvoir, elles ont été en mesure de voir plus clairement leur propre situation, ce qui leur a permis ensuite de prendre des mesures concrètes pour se protéger. Les participantes au programme *Bridges* (22) ont constaté que les connaissances qu'elles avaient acquises au sujet de la dynamique du pouvoir les ont aidées à ne pas perpétuer cette dynamique destructive dans leurs rapports avec leurs enfants.

*Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet de la responsabilisation?*

Les programmes ont également permis de tirer des conclusions intéressantes au sujet de la nature même de la responsabilisation. Ils laissent entendre que certains des outils qui ont été privilégiés dans le passé, par exemple l'auto-protection et l'auto-défense, ont en fait obligé les femmes à supporter le fardeau de mettre fin à la violence, ont contribué à répandre la tendance qui consiste à

blâmer la victime (pourquoi n'a-t-elle rien fait pour se protéger?) et ont renforcé l'isolement des femmes, qui se soumettent délibérément à une espèce d'emprisonnement volontaire en restant à la maison le soir, pour éviter les dangers de la rue. Les programmes visant à rendre les villes plus sûres, les premières études sur la victimisation et, plus récemment, l'Enquête sur la violence faite aux femmes révèlent tous qu'en fait, les femmes risquent beaucoup plus d'être victimes de violence à la maison que dans la rue. Les femmes limitent donc délibérément leurs activités pour se protéger contre un danger mal compris. Les programmes ont montré que l'autoprotection n'est pas vraiment une mesure qui favorise la responsabilisation des victimes (programme 9). Ils proposent une approche de la prise en charge qui est davantage axée sur la communauté, et indiquent des moyens en ce sens. Ils invitent également les futurs intervenants à adopter une démarche plus ouverte vers l'extérieur, plus dynamique, plutôt que de se concentrer sur des moyens psychologiques d'accroître l'estime de soi. Voici certaines des leçons plus concrètes qui en ont été tirées.

- On peut aider les individus et les organismes qui dispensent des programmes à se prendre en charge en exerçant leur propre pouvoir. Ainsi, le programme *Family Violence and the Workplace* (8) propose de faire appel aux cadres en milieu de travail pour diffuser de l'information et mettre l'accent sur l'importance des programmes de prévention.
- Les conseillers et tous les intervenants doivent prendre garde de ne pas se laisser bernier ou séduire par ceux qui font semblant de partager leurs croyances et leurs valeurs (programme 11).
- Les moyens à prendre pour accroître la responsabilisation des individus doivent respecter les valeurs culturelles des personnes visées et tenir compte de leurs traditions et de leurs croyances (programmes 18 et 1).
- Le programme Campagne de sensibilisation contre la violence familiale destinée à l'ensemble des syndicats (17) montre qu'en travaillant de concert en faveur de la justice, de l'égalité et de la prévention de la violence faite aux femmes, les hommes et les femmes découvriront leur capacité de se prendre en charge.

- Le programme de l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible (1) montre que l'étiquetage, le fait de diviser pour régner, la fragmentation, le fait de susciter la crainte du chômage et du crime, toutes ces tactiques peuvent être utilisées pour aliéner les femmes et les hommes.
- Le programme du Conseil des églises pour la justice et la criminologie (5) montre que les individus seront davantage responsabilisés en ce qui a trait à la prévention de la violence si cette question est intimement liée à leur travail et à leurs préoccupations de tous les jours.
- Le programme *Evaluation of Support Groups for Battered Women* (25) de Peel montre que pour aider les individus à découvrir leur capacité de se prendre en charge, il est essentiel d'opérer des changements dans leurs croyances et leurs connaissances concernant leur capacité d'action, notamment par l'apprentissage d'habiletés. Les mesures d'évaluation qui ont été élaborées sont un moyen pour les femmes de suivre leur propre évolution, de même qu'un outil pour fournir de l'information à des chefs de groupe, à des organismes et à des bailleurs de fonds.
- Le programme d'entraide de Goulburn (14) réaffirme qu'il y a une grande différence entre les interventions en cas de crise et les mesures visant à favoriser la responsabilisation, et nous rappelle que les paroles rassurantes visant à amener les femmes à se prendre en charge doivent sonner juste afin de pouvoir atteindre leur objectif. Ainsi, une participante a déclaré qu'elle n'a jamais cru la personne qui cherchait à la rassurer en lui disant qu'elle était une bonne mère, parce que cette dernière ne la connaissait pas suffisamment bien pour le savoir.
- Le programme de Goulburn a également démontré que pour être en mesure de se prendre en charge, les femmes ont besoin d'une aide *pratique*, par exemple quelqu'un qui les conduira à l'épicerie ou chez un avocat, des services de garderie, etc., au moins autant qu'elles ont besoin de soutien moral.
- Le programme interdisciplinaire (2) a démontré que la collaboration peut accroître la capacité de prise en charge si la méfiance peut

être surmontée, et si «l'équipe» en vient à être considérée comme un milieu «sûr» par ses membres.

- Le programme A Capella de la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (6) a montré l'importance de faire comprendre aux femmes et aux filles que leurs sentiments et leurs impressions sont valables, même si personne ne les partage dans leur entourage.
- Le programme *Bridges* (22) a montré que la responsabilisation n'est pas un processus limité dans le temps. Il faut offrir aux femmes le genre de soutien à long terme qui leur permettra de se prendre en charge.
- Le programme de diffusion d'information sur la prévention de la violence dans la vie conjugale dispensé dans une école de London, en Ontario (13), a montré que les responsables des programmes et des initiatives doivent eux-mêmes être capables de se prendre en charge pour pouvoir aider les autres à le faire.
- Le programme destiné aux syndicats du Centre de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes (28) a montré que les femmes peuvent se prendre en charge en tendant la main à leurs amis de sexe masculin qui maltraitent peut-être leur conjointe, en plus de tendre la main à leurs amies de sexe féminin qui sont maltraitées.

*Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet de l'inégalité?*

On peut tirer des programmes analysés deux grandes leçons au sujet de l'inégalité. Ils montrent en effet que l'on ne peut pas minimiser l'importance des liens qui existent entre l'inégalité économique, l'inégalité en milieu de travail, l'inégalité raciale, l'inégalité culturelle, l'inégalité attribuable à l'orientation sexuelle ou à un handicap et l'inégalité liée au sexe lorsqu'on cherche à comprendre la violence faite aux femmes. Les programmes *Fear on the Farm* (7), *Fire in the Rose* (5) et *Violence Against Immigrant and Visible Minority Women* (1) favorisent l'exploration de ces formes d'aliénation et d'inégalité qu'éprouvent autant les hommes que les femmes pour comprendre les causes profondes de la violence envers les femmes. Ils soulignent également l'importance de se familiariser davantage avec les «tactiques» utilisées pour créer et perpétuer l'inégalité. Le programme du Conseil

des églises (5), en particulier, explore les dynamiques du bouc émissaire, du comportement charitable, du blâme, etc., lorsqu'il s'agit de perpétuer l'inégalité.

Au-delà de ces deux leçons cependant, les programmes vont généralement confirmer et renforcer les connaissances actuelles sur l'inégalité dans les relations marquées par la violence.

*Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet de l'incidence de la transformation des valeurs, des attitudes et des comportements sur la prévention?*

Tous les programmes avaient pour objectif direct ou indirect de sensibiliser le public cible afin d'opérer des changements dans les attitudes et les valeurs au sujet de la violence et au sujet de la situation inférieure des femmes. Tous les programmes ont cerné et ont dénoncé, du moins implicitement, les valeurs et les attitudes qui perpétuent l'image de la femme en tant qu'être inférieur ou en tant que victime toute désignée. Tous les programmes ont tenté, du moins implicitement, de favoriser des attitudes qui valorisent et qui mettent en valeur les femmes. Tous les programmes ont tenté de lutter contre les attitudes et les valeurs qui perpétuent l'image de la femme en tant qu'être inférieur ou méritant d'être victime.

Cependant, même si un grand nombre de programmes ont mis l'accent sur la sensibilisation, rares sont ceux qui, pour encourager ou démontrer des comportements fondés sur des valeurs positives, ont pris d'autres mesures que la diffusion de l'information existante sur les attitudes et les valeurs qui perpétuent la violence envers les femmes.

On a relevé des signes encourageants montrant que si l'on attachait plus d'attention aux liens entre la modification des attitudes et celle des comportements, il y aurait moyen de concevoir des programmes qui permettraient d'opérer des changements dans les relations interpersonnelles. Par exemple, le programme sur la violence familiale et le milieu de travail (8) a constaté que le fait de fournir de l'information sur la violence dans le milieu de travail pouvait contribuer à créer un climat général d'ouverture aux changements et à la résolution de problèmes. Le programme du Conseil des églises (5) a constaté lui aussi qu'en

présentant aux participants des exemples «familiers» de violence verbale et psychologique, cela pouvait avoir un impact certain. Plusieurs congrégations ont affirmé que leur nouvelle conscientisation les avait incitées à explorer en profondeur différents moyens d'aborder les conflits dans la vie de la congrégation en général. Cependant, le personnel de ce programme a souligné l'importance de créer dans la communauté un climat «de sécurité et de confiance» avant que ce changement puisse s'opérer. Le programme de l'Hôpital général de Vancouver (15) a constaté que même les personnes qui manifestaient apparemment la plus grande résistance lorsqu'il s'agissait de participer à la prévention de la violence envers les femmes pouvaient être ouvertes aux changements et aux mesures de prévention si les idées et les objectifs leur étaient présentés en des termes pratiques et concrets. Plusieurs programmes sont arrivés à la même conclusion, à savoir qu'il faut opérer des changements de grande envergure dans les attitudes et les comportements pour obtenir des résultats. Par exemple, le sondage sur la violence dans les fréquentations (15) indique qu'il est important de modifier les attitudes non seulement des hommes agresseurs, mais aussi de leurs pairs, pour qu'ils cessent de fournir des renforcements positifs à des comportements de violence envers les femmes.

*Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet de l'isolement des femmes?*

Plusieurs des programmes analysés ont montré que notre mode de vie et un grand nombre de nos réactions face à la violence ont pour effet d'accroître l'isolement des femmes. En voici quelques exemples.

- Le programme du Centre de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes (28) montre comment le surmenage, des pratiques dangereuses et des tactiques visant à diviser pour régner peuvent tous être utilisés en milieu de travail pour isoler les travailleurs.
- L'étude réalisée par le Service de la famille chinoise du grand Montréal (18) nous renseigne sur les problèmes particuliers des femmes qui ne parlent ni l'anglais, ni le français.
- Les numéros spéciaux de *Women's Education des femmes* (9) montrent comment un très grand

nombre de nos solutions encouragent les femmes à se barricader, au sens propre ou au sens figuré, afin de se protéger. Ces «solutions» accroissent tous simplement l'isolement des femmes et font obstacle à l'action sociale concertée.

- Le programme du Conseil des églises pour la justice et la criminologie (5) montre comment le refus de reconnaître les différences spirituelles peut accroître l'isolement des femmes.
- Les organisatrices du programme d'entraide de Goulburn (14) ont constaté qu'aux yeux de certaines femmes, les programmes de soutien «limités dans le temps» contribuent en fin de compte à accroître leur isolement, en ce sens que les participantes se sentent rejetées lorsque le programme est terminé.
- Même si l'évaluation de la maison de refuge Sheriff King du YWCA (24) en est encore à ses débuts et qu'en conséquence, elle n'est pas encore définitive, ses conclusions permettront de mieux comprendre les différentes tendances, définies par les circonstances, la disponibilité et l'utilisation des ressources et les besoins personnels ou les facteurs motivationnels qui influencent la prise de décision. Cette évaluation a pour objectif plus vaste de mieux adapter les services aux besoins des diverses populations féminines desservies, et en conséquence, d'atténuer leur isolement.

L'isolement est également un facteur géographique. Les femmes se sentent doublement isolées lorsqu'elles n'ont pas accès à des services de soutien et à des abris, ou qu'elles n'en connaissent pas l'existence. Le *Women's Resource Centre of Hay River* (programme 27) a rédigé et distribué un guide destiné aux femmes battues qui contient des informations concrètes et un répertoire des services dans les T.N.-O. à l'intention des femmes qui vivent des relations violentes. Le texte, rédigé dans un anglais simple, a été traduit en inuktitut.

Pour aider à réduire l'isolement des femmes handicapées, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN Canada) a rédigé un questionnaire sur la violence et le suicide (4) grâce auquel il est en train de recueillir de l'information sur le soutien dont ont besoin les femmes handicapées. Les résultats permettront de fournir des ressources et de la formation à des conseillers en prévention du suicide.

L'isolement est également une expérience fréquente chez les femmes plus âgées qui sont maltraitées et dont les besoins ne sont pas satisfaits pleinement par les services traditionnels de soutien à l'intention des femmes maltraitées. La maison Nova de Selkirk, au Manitoba (21) est en train d'élaborer un programme de formation sur la violence faite aux personnes âgées à l'intention des travailleurs des refuges. Le matériel, qui comprend également des procédures et des protocoles, fera l'objet d'un programme-pilote en milieu rural et en milieu urbain, puis sera diffusé à d'autres refuges à l'échelle du pays.

Par ailleurs, les travaux de la Division de la prévention de la violence familiale démontrent clairement que la diffusion à grande échelle des résultats des programmes et d'autres données sur la violence constitue un moyen important de réduire l'isolement des femmes. Afin de favoriser la diffusion adéquate de ce matériel, selon les besoins des collectivités, la Division a encouragé le maillage entre les programmes et a joué un rôle clé, à l'échelle nationale, dans la diffusion d'information sur la violence faite aux femmes d'un bout à l'autre du pays, pour veiller à ce que le matériel en circulation soit le plus récent et à ce que les données recueillies soient partagées.

Tout en privilégiant une formule de financement qui reconnaît et soutient l'unicité des approches communautaires, la Division a tenté d'adopter une vision nationale en finançant des programmes qui pourraient être repris dans d'autres régions. Cette stratégie avait pour objet de contribuer à la prévention de façon plus générale.

*Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet du développement d'une conscience communautaire?*

Dix-neuf programmes ont cherché à recueillir de l'information sur le développement d'une conscience communautaire et sur la relation qui existe entre ce processus et la prévention de la violence, ou se proposent de le faire.

On a eu recours au développement d'une conscience communautaire pour favoriser une démarche plus unifiée, plus uniforme en matière de prestation de services par l'entremise d'équipes interdisciplinaires (programme de l'Hôpital général de Vancouver [23], programme interdisciplinaire

sur la violence familiale [2]), par exemple). Le développement d'une conscience communautaire a été favorisé par la mise sur pied de groupes consultatifs chargés de veiller à l'adoption d'une démarche réceptive et réfléchie en matière d'élaboration de programmes. Au moins 22 programmes ont favorisé ou sont en train de favoriser la collaboration par le truchement de groupes de discussion, de comités de coordination ou de consultation et d'approches interdisciplinaires.

Comme un grand nombre de programmes en sont encore à l'étape préliminaire, on en a tiré bien peu de conclusions sur le développement d'une conscience communautaire, sauf en ce qui concerne le programme interdisciplinaire (2). Le matériel élaboré par ce dernier comprend une brochure contenant des renseignements pratiques sur des mesures de développement d'une conscience communautaire que différents organismes et organisations ont trouvées efficaces. Le programme du YWCA (30) prévoit une composante-pilote de développement d'une conscience communautaire. Même si ces projets-pilotes en sont encore aux premières étapes, leur objectif global est de promouvoir des modèles communautaires pour s'attaquer à la question de la violence faite aux femmes. En conséquence, ce programme nous permettra sans aucun doute de recueillir des informations précieuses sur le développement d'une conscience communautaire. Quelques autres programmes ont déjà recueilli des données pratiques dans ce domaine. En voici des exemples.

- Le programme A Capella (6) révèle que les adolescentes partageront leurs préoccupations et réussiront ainsi à briser leur isolement si on leur donne l'occasion de définir le problème à leur façon.
- Selon le programme Campagne de sensibilisation contre la violence familiale destinée à l'ensemble des syndicats (17), la collectivité ne se définit pas seulement en termes géographiques; il peut aussi s'agir d'un groupe d'intérêts, d'un groupe de travail, d'une organisation professionnelle, etc.
- Plusieurs programmes ont démontré l'importance d'adopter des plans d'action concrets, qui favorisent la participation, pour développer une conscience communautaire. Un grand nombre de collectivités s'articulent autour de «l'action» plutôt que de l'analyse.

*Qu'est-ce que ces programmes nous enseignent au sujet de la démarche de la résolution des problèmes en matière de prévention?*

Le personnel de certains programmes commence à reconnaître qu'il s'agit là d'une question importante, mais très peu de programmes s'en sont occupés de façon concrète. L'explication qui suit permettra peut-être d'en comprendre les raisons.

On a vu ci-dessus, dans la section portant sur le contexte historique, que nos démarches en matière d'intervention en cas de crise ont souvent porté uniquement sur le cas présent, afin d'offrir du secours efficace, et les femmes maltraitées ont été involontairement confinées au rôle de la «victime», et les hommes violents, au rôle du «coupable» ou de «l'agresseur». Les nombreux aspects de leur vie qu'il faut prendre en considération pour établir un plan de prévention efficace ne sont généralement pas connus, et en conséquence, on ne s'en préoccupe pas. C'est pourquoi la prévention au niveau individuel est souvent réduite à un «plan de sécurité», et ne contribue pas à la cicatrisation ou à la responsabilisation à long terme. De surcroît, une démarche axée sur les interventions en cas de crise n'accorde pratiquement aucune attention à la prévention à long terme, qui, elle, appelle des changements systémiques.

Une démarche fondée sur la résolution de problèmes cherche à envisager la situation de façon holistique, à tenir compte de tous les aspects de la vie des personnes qui vivent avec la violence, mais aussi à envisager la violence dans ses aspects structurels – l'accent étant mis sur les inégalités, les valeurs, les attitudes, les comportements généralement acceptés par la société qui peuvent contribuer à la violence et qui peuvent constituer des obstacles à la prévention efficace. Certains des programmes qui viennent tout juste d'entamer leurs travaux semblent vouloir adopter une optique fondée sur la résolution de problèmes. Le programme de l'Hôpital général de Vancouver (23) a adopté une démarche de résolution de problèmes qui prend la forme de consultations régulières au sein d'une équipe multidisciplinaire. Le programme interdisciplinaire sur la violence domestique (2) a intégré des exercices de résolution de problèmes dans tout son matériel et dans toutes ses interventions. Le programme du Conseil des églises (5) a mis les congrégations

participantes au défi d'élaborer des plans d'action qui auraient pour objet de s'attaquer directement aux préoccupations et aux problèmes relevés dans la communauté. Les programmes 28 et 17 qui s'adressent aux syndicats et aux milieux de travail se préoccupent beaucoup des moyens de passer de la sensibilisation à une action politique fondée sur la résolution de problèmes et le développement d'une conscience communautaire.

Cependant, cette démarche est relativement nouvelle, et les leçons à en tirer, au-delà de l'élaboration de plans pour assurer la sécurité des femmes, sont encore mal connues. Il est à espérer que certains des programmes plus récents nous permettront d'acquérir de l'information sur la façon d'adapter la démarche de la résolution de problèmes à la prévention. À l'avenir, les programmes pourraient envisager d'examiner plus systématiquement cette approche pratique et concrète.

### **3. Les programmes ont-ils réussi à établir des partenariats?**

Selon l'information à notre disposition, les programmes analysés ont presque tous eu recours à la consultation aux étapes de la planification ou de l'exécution; certains ont favorisé la naissance de nouveaux partenariats et plusieurs ont favorisé des discussions suivies, la mise sur pied de groupes d'entraide ou l'adoption d'approches interdisciplinaires.

Dans le cadre d'au moins 22 programmes (l'information relative à cette caractéristique manquait pour certains des programmes analysés), les organisatrices ont consulté des femmes qui sont maltraitées ou qui ont survécu à des mauvais traitements. Au moins 21 programmes ont consulté des fournisseurs de services de première ligne ou d'autres intervenants. Les chercheurs et les décideurs n'ont généralement pas été consultés, sauf dans le cas des propositions nécessitant un examen de l'extérieur ou l'approbation de la province, mais ils ont tout de même participé aux programmes à titre de chercheurs contractuels ou de bailleurs de fonds.

Au moins 16 programmes ont examiné systématiquement les besoins à long terme d'une partie ou de la totalité des groupes énumérés ci-dessus (ou se proposent de le faire).

Les démarches interdisciplinaires ou multi-dimensionnelles ont occupé une place importante dans les programmes analysés. Certains ont tenu des consultations multidisciplinaires, d'autres ont mis sur pied un comité consultatif national, régional ou local. Le programme *Defensive Themes* (11) a adopté une approche multi-dimensionnelle reposant sur diverses hypothèses en matière de counseling. Le programme *Countering Violence Towards Women* (12) a réalisé cet objectif en choisissant soigneusement un auditoire diversifié. Dans l'ensemble, 19 programmes ont fait appel à un vaste éventail de disciplines ou de systèmes. Quatre ont fait appel à divers intervenants d'une même discipline, d'un même système ou d'un même secteur (par exemple le programme 13 de London, en Ontario, s'adresse à des enseignants et à des enseignantes dans de nombreuses écoles).

Les organisatrices des programmes ont véritablement tenté de tendre la main à des personnes qui ne considèrent généralement pas que le problème ou la solution les regardent. Ainsi, 20 programmes ont indiqué, dans le matériel qu'ils ont mis à la disposition de l'auteure, qu'ils avaient obtenu la participation des hommes, sous une forme ou sous une autre. Dans certains programmes, les hommes ont joué un rôle intégral et égal à celui des femmes. Au moins 17 programmes se sont adressés à des groupes particuliers qui ne considèrent généralement pas que le problème ou la solution les regardent. Les syndicats, les gens d'affaires, un vaste éventail de thérapeutes qui ne travaillent pas dans le domaine de la prévention de la violence, les conseillers en prévention du suicide, les enseignants de sexe masculin, les chefs de file dans le domaine de l'éducation, les membres du clergé et des congrégations religieuses ont été leurs groupes cibles.

Certains programmes s'adressaient aux hommes en particulier. Par exemple, le programme *Photo-Novella* (10) a intégré à sa publication sur la violence un chapitre s'adressant aux jeunes hommes.

Dans certains cas, les partenariats sont allés au-delà de la collaboration pour comprendre aussi le partage des coûts. Par exemple, la *B.C. Federation of Labour* a versé une contribution importante aux coûts de la production d'un guide destiné aux syndicats dans le cadre du programme 28.

Le programme du YWCA (29) a collaboré avec un grand nombre d'autres organisations non gouvernementales et avec le secteur privé. Des représentants de ces organismes orientent le travail du programme par l'entremise d'un groupe consultatif national et de petits groupes de travail. Avon Canada a constitué un partenariat avec le personnel du YWCA pour rédiger deux brochures qui ont été ensuite distribuées par l'entremise de ses 35 000 représentantes.

Les programmes ont accepté la collaboration avec beaucoup d'enthousiasme. Nous avons cependant besoin de plus d'informations sur les circonstances dans lesquelles les partenariats sont particulièrement efficaces pour promouvoir la prévention, et les circonstances dans lesquelles ils ne le sont pas.

#### **4. Les programmes ont-ils rencontré les objectifs de l'Initiative en matière de réceptivité, d'équité, de rapport coût-efficacité et de globalité?**

##### *Réceptivité*

Dans l'ensemble, les programmes se sont montrés très réceptifs, particulièrement aux besoins et au vécu des femmes qui sont ou qui ont été maltraitées, de même qu'aux besoins et aux préoccupations des fournisseurs de services et d'autres travailleurs de première ligne. Tous les programmes ont tenu compte du vécu des femmes à l'étape de la planification ou de la conceptualisation ou à l'étape de la mise en oeuvre. Vingt-deux programmes ont tenu compte des besoins et des préoccupations des fournisseurs de services ou d'autres travailleurs de première ligne. Quatorze programmes ont répondu aux besoins et aux préoccupations d'autres victimes directes ou indirectes. Dans la plupart des cas, il s'agissait des enfants des femmes maltraitées. Onze programmes ont tenu compte, dans une certaine mesure, des besoins et des préoccupations des hommes agresseurs, et ce, directement ou indirectement.

Huit programmes se sont montrés réceptifs aux besoins des fournisseurs de soins ou des organisateurs et animateurs qui ont participé au programme. Par exemple, le programme du Conseil des églises (5) a demandé à chacun de ses animateurs communautaires de désigner son propre «comité de soins». Le programme *Bridges*

(22) offre un soutien régulier à son personnel par l'entremise des services d'un psychologue.

Les programmes se sont également montrés très réceptifs aux préoccupations et aux besoins des femmes en matière de sécurité. Vingt-six programmes ont adopté des méthodes montrant qu'ils savaient que leur action même risquait d'accroître les risques ou les dangers encourus par les femmes, et ils ont tenté de les réduire. Les trois autres programmes, soit les programmes 9, 19 et 2, n'ont pas eu à se préoccuper de cette question, étant donné leur nature. Certains programmes ont donné aux femmes les numéros de téléphone de conseillers qu'elles pouvaient appeler (par exemple, le programme 4), d'autres ont aidé les femmes à établir un plan de sécurité (par exemple le programme 29 du YWCA), d'autres encore ont veillé à ce que tous les membres de leur personnel reçoivent une formation sur la façon de traiter les divulgations (par exemple le programme 3 sur la violence et les femmes handicapées) et sur la façon d'organiser des groupes permanents de soutien (par exemple le programme 21 et le programme 25), etc. La mise sur pied d'équipes multidisciplinaires ou de comités consultatifs, fréquente dans un grand nombre de ces programmes, a également permis d'assurer le dépistage précoce de tout risque de danger ou de traumatisme et d'y réagir de façon efficace.

##### *Équité*

La plupart des programmes ont réussi à établir des modèles efficaces de relations d'égalité et d'équité. Cinq programmes seulement ont fait allusion à un déséquilibre de la dynamique du pouvoir et de la domination, et dans tous les cas, des efforts concertés ont été faits pour redresser en partie ce déséquilibre et éviter qu'il se répète à l'avenir. Par exemple, la plupart des programmes ont mis sur pied un groupe consultatif chargé d'assurer le suivi de leurs activités et d'y contribuer, en plus d'assurer un processus collectif. D'autres programmes ont eu recours à des équipes interdisciplinaires d'intervention chargées de trouver des moyens de corriger les déséquilibres dans les structures hiérarchiques du pouvoir. Certains programmes ont travaillé d'arrache-pied pour clarifier les rôles, pour ne pas avoir besoin de recourir à des rapports de force abusifs. Le personnel des programmes a fréquemment

affirmé s'occuper de régler diligemment les conflits au fur et à mesure qu'ils surgissent.

### *Rapport coût-efficacité*

Selon les agents de programmes de la Division de la prévention de la violence familiale et le personnel des divers programmes analysés, 26 programmes ont été à la fois efficaces et efficaces, si l'on en juge d'après les réponses à la question suivante : «Y a-t-il de meilleures façons, ou des façons plus efficaces, de réaliser les objectifs du programme?». Pour ce qui est des programmes 23 (Hôpital général de Vancouver), 29 (YWCA) et 1 («Violence Against Immigrant and Visible Minority Women»), il était encore trop tôt pour qu'on puisse se faire une idée à leur sujet. Voici quelques-uns des facteurs qui expliquent cette conclusion : les coûts du programme ont été partagés avec d'autres organismes, en plus de la Division de la prévention de la violence familiale; les programmes ont eu recours à des bénévoles chaque fois que c'était possible pour enrichir leurs activités sans accroître leurs coûts; les coûts d'exploitation et les frais généraux ont été limités. Les programmes se sont inspirés des conclusions d'autres programmes, et n'ont donc pas été obligés de repartir à zéro. L'importance d'une perspective nationale et de maillages avec d'autres programmes a également été soulignée, et a permis de mettre sur pied des réseaux et des partenariats positifs et efficaces. La participation réelle et la réceptivité à différentes cultures et à différentes circonstances n'ont pas été compromises; les programmes s'en sont préoccupés, mais en recherchant les moyens les moins coûteux de les concrétiser.

### *Globalité et reproductibilité*

Les efforts des programmes pour que leurs activités puissent être appliquées dans d'autres collectivités au Canada, au sein d'autres services ou dans d'autres circonstances est un autre indicateur de leurs tentatives pour favoriser la globalité. Vingt-trois programmes mentionnait en toutes lettres, dans la documentation qu'ils nous ont fournie, qu'ils avaient tenté d'élaborer un modèle ou d'adopter une démarche pouvant être utilisé dans différents milieux, ou dans des milieux

semblables dans différentes communautés. Ainsi, les programmes destinés aux écoles ont tenté d'élaborer du matériel et des programmes qui puisse être utilisés dans diverses écoles partout au pays. Le programme du Conseil des églises (5) tente d'élaborer une trousse qui pourrait être utilisée par la totalité ou la majorité des communautés chrétiennes en milieu urbain et en milieu rural. D'autres programmes ont fait des efforts semblables pour élargir la reproductibilité de leurs travaux. Le programme du YWCA (29) a élaboré une trousse sur la violence faite aux femmes (*There's no Excuse for Abuse*) qui s'adresse aux collectivités rurales et éloignées de partout au Canada.

## **5. Quelles orientations ces programmes laissent-ils entrevoir pour des activités futures?**

### *Au sujet du pouvoir*

Il est important de préciser que dans l'ensemble, notre analyse des leçons tirées des programmes donne à penser **qu'il faut redéfinir le pouvoir afin de faire la distinction entre le pouvoir créateur et le pouvoir brutalisant, et de l'aborder dans une perspective plus vaste, pour aller au-delà de la dynamique du pouvoir dans les relations individuelles et s'intéresser aux structures mêmes du pouvoir.**

Rares sont les programmes qui examinent la dynamique du pouvoir dans les institutions; ceux qui le font ont tendance à considérer cette dynamique comme le contexte dans lequel s'inscrivent les rapports de force dans les relations interpersonnelles. De plus, la plupart des programmes mettent l'accent sur la conscientisation; un grand nombre ont donc tendance à penser que si les femmes n'exercent pas de pouvoir, c'est parce qu'elles ne sont pas sensibilisées à la question de la violence, plutôt que de s'intéresser aux autres valeurs, attitudes, institutions, etc., qui perpétuent les déséquilibres dans les rapports de force et qui peuvent aussi perpétuer la violence envers les femmes. Cette orientation fait en sorte que **les programmes tentent rarement d'opérer directement des changements d'ordre structurel, même si cela s'impose.**

i) Orientations générales<sup>20</sup>

- S'efforcer de redéfinir la façon dont nous envisageons le pouvoir, pour ne pas en rejeter les formes positives et créatrices en même temps que les formes négatives, brutalisantes ou abusives.
- Utiliser le pouvoir pour lutter contre le pouvoir destructeur. Par exemple, avoir recours à des entreprises de premier plan qui pourront parrainer ou promouvoir des stratégies de prévention.
- Il faut que les collectivités adoptent des moyens visibles et de portée générale pour appuyer les femmes maltraitées, afin de redresser les déséquilibres dans les rapports de force. Par exemple, si une collectivité est réputée pour lutter contre la violence envers les femmes, si elle se mobilise pour ouvrir un refuge ou un centre d'accueil pour les femmes ou encore mettre sur pied un programme d'entraide, etc., un agresseur n'aura pas l'impression que la collectivité appuie ses gestes violents, et la femme maltraitée se sentira plus forte de savoir qu'elle peut obtenir de l'aide dans son propre milieu.
- On pourrait s'efforcer de parler de la nécessité des mesures de prévention de la violence faite aux femmes en des termes qui répondent aux préoccupations de différents groupes qui ne considèrent pas que le problème ou la solution les regardent.
- Il ne faut pas oublier l'importance de favoriser l'indépendance financière des femmes dans toute mesure visant à rééquilibrer les rapports de force.

ii) Orientations que pourrait adopter la Division de la prévention de la violence familiale

- La Division de la prévention de la violence familiale pourrait financer une étude qui ferait autorité sur les coûts de la violence faite aux femmes. Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme est actuellement en train de planifier une étude de ce genre. La Division pourrait peut-être examiner ce programme et, si elle y trouve des lacunes, entreprendre un programme complémentaire pour les combler.

- On a besoin de plus de recherches communautaires de nature participative sur la façon dont les collectivités peuvent être mobilisées pour lutter contre les relations de pouvoir qui perpétuent la violence et l'inégalité dans tous les aspects de la vie. On pourrait peut-être demander aux nouveaux centres d'excellence d'entreprendre une partie de ces travaux de recherche.
- On a besoin de plus d'information sur la façon de rééquilibrer la dynamique traditionnelle du pouvoir dans différentes cultures qui peuvent perpétuer la violence envers les femmes, en respectant les valeurs de ces cultures.
- Il faut mettre sur pied un plus grand nombre de programmes de recherche ou d'intervention pour déterminer dans quelles circonstances différentes femmes éprouvent un sentiment de puissance, puis en tirer des leçons.
- Entreprendre des travaux de longue haleine pour déterminer si des relations de pouvoir plus appropriées entre les parents et les enfants contribueraient à réduire la violence chez les adultes. Comme il s'agit d'une recherche à long terme qui cadrerait mal avec les programmes gouvernementaux de durée incertaine, la Division pourrait demander aux centres d'excellence de s'en charger.
- Parrainer des activités sur les mauvais traitements dans les institutions et y intégrer une composante d'examen de la dynamique du pouvoir dans les institutions, de même qu'une composante visant à opérer des changements structurels.

*Au sujet de la responsabilisation*

i) Orientations générales

- Appuyer des solutions qui vont au-delà des mesures immédiates d'autoprotection servant à alléger les craintes des femmes, sans toutefois ignorer les dangers très réels auxquels elles font face. Ces solutions reconnaîtraient que les plans de sécurité et les techniques d'auto-défense peuvent aider les femmes à se prendre en charge, mais elles inciteraient également les femmes, les hommes et les collectivités à opérer des changements dans les attitudes, les comportements et les structures, pour les amener à cesser de penser que c'est aux femmes qu'il appartient de se protéger à titre individuel.

20. Par «orientations générales», on entend ici les idées ou les orientations qui ne relèvent pas directement du mandat de la Division de la prévention de la violence familiale.

- Nous familiariser davantage avec la façon dont les femmes de divers groupes culturels, religieux et linguistiques et de différentes régions du Canada comprennent la responsabilisation et la vivent. Ces connaissances nous permettront de nous assurer que les programmes visant à aider les femmes à se prendre en charge tiennent compte de leurs valeurs culturelles et de leur situation individuelle, et qu'ils abordent le problème de la prévention de la violence en des termes qui correspondent au vécu des femmes dans leur collectivité.
- Intégrer des composantes d'action sociale dans les programmes actuels et futurs.

ii) Orientations que pourrait adopter la Division de la prévention de la violence familiale

- Inciter les employeurs, les directeurs d'hôpitaux et d'autres organismes de services, les prêtres et les ministres du culte, les dirigeants syndicaux, les hommes et les femmes politiques et les chefs de file informels de la collectivité à aider les individus à se prendre en charge au sein de leur organisme ou de leur collectivité afin de participer à la résolution du problème.
- Financer des évaluations pour se familiariser davantage avec les genres de mesures et de programmes qui aident les femmes à se prendre en charge, et déterminer si cette prise en charge se manifeste à long terme ou seulement à court terme.
- Établir une banque de tous les programmes que la Division a financés depuis ses débuts dans laquelle seraient versées les formules qui ont permis d'aider les femmes et les collectivités à se prendre en charge, et encourager des échanges constants d'information sur les mesures efficaces dans ce domaine.
- Intégrer des composantes d'action sociale dans les programmes actuels et futurs.
- Surveiller de près les activités financées pour s'assurer que les mesures prises pour aider les femmes à se prendre en charge ne dégénèrent pas en missions de sauvetage.
- S'assurer que les organisateurs et les travailleurs des programmes et des services sont eux aussi capables de se prendre en charge et qu'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin.

- Continuer de favoriser la prise en charge chez les enseignants et les élèves sur la question de la prévention de la violence.

*Au sujet de l'inégalité*

i) Orientations générales

- Sensibiliser les personnes qui occupent des postes d'autorité aux avantages qu'elles tireraient de la réduction de l'inégalité au sein de leur organisme ou de leur collectivité.
- Lutter contre le stéréotype de la femme maltraitée considérée comme une «victime sans défense».
- Encourager des mesures d'éducation par les pairs au sujet des dangers et des «coûts» sociaux et financiers de l'inégalité et de la violence.

ii) Orientations que pourrait adopter la Division de la prévention de la violence familiale

- Envisager de s'adresser aux clubs, organismes philanthropiques, organisations sportives et autres groupes destinés aux hommes pour les sensibiliser aux coûts et aux dangers de l'inégalité et de la violence.
- S'assurer que les fournisseurs de services, y compris les bénévoles, rendent compte aux femmes auprès desquelles ils travaillent des engagements qu'ils prennent sur le plan du temps à leur consacrer, du soutien à leur fournir, etc.
- Offrir des fonds à des écoles ou à des conseils scolaires, de même qu'à des employeurs et à des groupes communautaires, pour qu'ils puissent s'attaquer au sexisme, au racisme et à d'autres formes d'inégalité comme moyen de prévenir la violence.

*Au sujet de la transformation des valeurs, des attitudes et des comportements*

i) Orientations générales

- Montrer aux employeurs, dirigeants syndicaux, chefs de file communautaires, directeurs d'organismes de services, etc., les liens qui existent entre les différentes formes d'inégalité auxquelles les femmes sont soumises (par exemple l'inégalité économique, l'inégalité raciale, etc.) et la violence envers les femmes,

et démontrer les risques qu'ils encourent à ne pas réduire ces formes d'inégalité.

- Établir des liens entre la transformation des attitudes et des valeurs d'une part et les mesures qui permettent d'opérer des changements structurels d'autre part.
- ii) Orientations que pourrait adopter la Division de la prévention de la violence familiale
- Appuyer des activités en milieu de travail pour faire participer les travailleurs et les employeurs à des mesures visant à rendre le lieu de travail plus égal et plus juste et à le débarrasser de la violence.
  - Encourager des initiatives semblables dans les collectivités, les hôpitaux et les écoles.
  - Inciter ses collègues à recueillir de l'information sur les moyens de créer des collectivités et des groupes «sûrs», qui susciteront un sentiment de confiance chez tous leurs membres, afin que ceux-ci n'aient pas peur d'adopter de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements.
  - Mettre les services et les programmes actuels au défi d'examiner leurs propres attitudes, croyances et comportements. Leurs comportements correspondent-ils à leurs attitudes et à leurs croyances? Leurs attitudes et leurs croyances sont-elles constantes? Leurs attitudes, leurs croyances et leurs comportements reflètent-ils les leçons tirées de l'expérience et des changements au sein de la société?
  - Entreprendre des activités de suivi à long terme, particulièrement au sujet des programmes que la Division a financés et qui ont tenté d'aller au-delà des changements dans les attitudes pour opérer des changements dans les comportements, afin de déterminer s'il s'agit de changements à long terme, et de cerner les moyens de les renforcer.
  - Examiner les différences dans les attitudes des hommes envers les femmes qu'ils fréquentent occasionnellement et celles pour lesquelles ils éprouvent de l'attachement.
  - Examiner comment les programmes ont amené des individus à opérer des changements structurels.

### *Au sujet de l'isolement*

- i) Orientations générales
- Appuyer des mesures d'action sociale pour apprendre aux femmes, que ce soit au travail, dans la collectivité, dans les installations de loisir et à l'école de leurs enfants à se donner les moyens d'exercer le pouvoir et de favoriser l'égalité.
  - Mettre sur pied un plus grand nombre de programmes d'approche, de mesures de suivi et d'initiatives à long terme, de façon à fournir le soutien à long terme qui s'impose pour véritablement réduire l'isolement des femmes.
  - Continuer d'affirmer que c'est à tous et à chacun d'entre nous qu'il revient d'assumer la responsabilité de la prévention de la violence envers les femmes.
  - Favoriser la participation de différents groupes en les encourageant à définir les problèmes de la violence faite aux femmes dans leurs propres mots, et à établir des liens entre ces problèmes et leurs propres préoccupations.
- ii) Orientations que pourrait adopter la Division de la prévention de la violence familiale
- Faire connaître davantage les nombreux types d'isolement qui font que les femmes courent de plus grands risques d'être maltraitées.
  - Continuer de favoriser une participation de plus en plus vaste aux mesures de prévention.
  - Encourager les programmes d'approche.
  - Promouvoir la réduction de l'isolement par des mesures comme les programmes à long terme ou les programmes de suivi.
  - Trouver des moyens positifs qui responsabiliseront les femmes et briseront leur isolement une fois que le programme d'aide aura pris fin. Le programme de Goulburn (14) a constaté qu'un grand nombre de femmes se sentaient encore plus isolées à la fin de leur relation formelle avec le groupe d'entraide.
  - Intégrer des composantes d'action sociale dans les programmes actuels et futurs chaque fois que c'est possible.
  - Élargir notre façon d'envisager la violence faite aux femmes en amenant différents groupes et différentes collectivités à nous faire part de leurs préoccupations à ce sujet.

*Au sujet du développement d'une conscience communautaire*<sup>21</sup>

i) Orientations générales

- Encourager les chefs de file dans la collectivité, y compris les chefs de file informels, les hommes et femmes politiques, les dirigeants des milieux d'affaires et des milieux de l'enseignement à aider les membres de leur organisation et les collectivités à se prendre en charge afin d'assumer la responsabilité de la prévention de la violence.
- Mettre l'accent, au sein des collectivités, sur l'exercice d'un pouvoir positif, non brutalisant, plutôt que sur un climat de victimisation.
- Travailler de façon proactive pour faire participer les hommes et les femmes aux mesures de prévention de la violence, en veillant à s'assurer que les femmes ne sont pas aliénées par le processus.
- Encourager les individus qui estiment que le problème ou la solution ne les regardent pas à participer à la prévention de la violence envers les femmes.

ii) Orientations que pourrait adopter la Division de la prévention de la violence familiale

- Cerner différents moyens de surmonter les obstacles pratiques au développement d'une conscience communautaire dans les régions éloignées et auprès de personnes particulièrement isolées. S'assurer que les formes d'isolement autres que l'isolement géographique sont aussi prises en considération. Diverses formes d'isolement social et linguistique devraient également être examinées.

---

21. Dans ce contexte, le «développement d'une conscience communautaire» s'entend des différentes formes de développement communautaire, de collaboration, de coopération interdisciplinaire ou intersectorielle, d'entraide, etc., qui encouragent la majorité, sinon la totalité, des membres de la communauté à considérer que le problème de la violence envers les femmes et sa solution les regardent.

- Explorer de nouveaux modèles d'entraide<sup>22</sup> et de développement d'une conscience communautaire.
- Encourager les attitudes et les perspectives qui considèrent les femmes comme des personnes fortes et puissantes ou qui peuvent le devenir, et non pas comme des victimes sans défense.
- Par l'entremise de campagnes de sensibilisation et de petits ateliers intersectoriels, explorer des moyens de faire participer réellement les individus qui considèrent que ni le problème, ni la solution ne les regardent.
- Évaluer les partenariats actuels et trouver un moyen de déterminer les éléments qui font qu'un partenariat renforce la capacité de prise en charge.

*Au sujet de la résolution de problèmes*

i) Orientations générales

- Considérer la prévention de la violence envers les femmes comme un problème structurel qui doit être réglé au niveau des institutions et des structures, et non pas uniquement au niveau des individus et des relations interpersonnelles.
- Examiner un éventail plus vaste des techniques de résolution de problèmes que celles qui sont utilisées actuellement, notamment en organisant des séances de discussion avec des femmes appartenant à des minorités culturelles, avec des adolescentes, avec des femmes âgées, avec des femmes handicapées, avec des lesbiennes. S'ouvrir à de nouvelles perspectives.
- S'inspirer des techniques de résolution de problèmes qui ont été utilisées pour régler d'autres genres de problèmes.

---

22. Par «entraide», on entend la formule selon laquelle des voisins aident d'autres voisins, des travailleurs aident d'autres travailleurs, des femmes aident d'autres femmes. C'est une formule communautaire et en conséquence, elle peut revêtir diverses formes, selon la collectivité. Le programme d'entraide de Goulburn (14) repose sur les principes suivants : le vécu et l'expérience des femmes sont le fondement de notre programme; à titre collectif, nous apprenons ensemble, en partageant nos expériences, ce qui nous permet d'établir des plans d'action sociale pour lutter contre la violence envers les femmes; les bénévoles nous permettent d'enrichir et d'élargir notre programme et ne servent pas uniquement à limiter les coûts de nos activités; les bénévoles apportent une contribution différente, mais égale.

ii) Orientations que pourrait adopter la Division de la prévention de la violence familiale

- Organiser une série de groupes de discussion avec des femmes appartenant à des minorités culturelles, des femmes vivant en milieu rural ou en région isolée, des adolescentes, des femmes âgées, des femmes handicapées, des lesbiennes, peut-être même avec des femmes qui font de la politique, qui occupent des postes élevés dans le monde des affaires et d'autres femmes qui ne considèrent pas que les techniques actuelles de résolution de problèmes utilisées pour régler la violence faite aux femmes les concernent. Examiner les problèmes que posent, aux yeux des participantes, les techniques actuelles de résolution de problèmes, et leur demander quelles techniques de rechange elles recommanderaient pour régler les problèmes de façon concrète.
- Prendre des mesures proactives pour élaborer des plans d'action axés sur la résolution de problèmes pour prévenir la violence envers les femmes aux niveaux structurels et au niveau des institutions et des organisations. Mettre l'accent sur les mesures concrètes.

## Conclusions

Notre analyse démontre que les programmes de l'échantillon, qui ont été financés par la Division de la prévention de la violence familiale ou qui le sont encore, ont de fait, grandement contribué à enrichir nos connaissances sur la prévention, ont fait davantage connaître le problème de la violence faite aux femmes, et ont rencontré les objectifs de l'Initiative renouvelée en matière de violence familiale.

En nous inspirant des conclusions des programmes, nous devons donner suite aux leçons qui ont été tirées de la présente analyse. Nous appuierons ainsi les objectifs et les principes utiles sur lesquels ont reposé les deux initiatives fédérales de prévention de la violence familiale, à savoir la globalité, la réceptivité et l'équité.

Notre analyse démontre qu'il est important d'élargir la définition de la violence envers les femmes pour y inclure la violence spirituelle et l'exploitation financière, et qu'il faut également reconnaître que la violence structurelle et institutionnelle est intimement liée à la violence conjugale.

Il reste encore beaucoup à faire pour nous familiariser davantage avec les causes profondes et les facteurs de risque de la violence et pour comprendre les liens qui existent entre les diverses formes de violence. L'analyse de ces liens doit conduire à l'examen de la violence structurelle et institutionnelle de même que de la violence dans les relations interpersonnelles.

Notre analyse vient confirmer que la conscientisation demeure importante, mais démontre que pour réaliser des progrès dans la voie de la prévention, nous devons par-dessus tout, en tant que société, passer à l'action, opérer des changements dans nos comportements, et adopter des démarches concrètes de résolution de problèmes qui favorisent le développement d'une conscience communautaire et la responsabilisation à long terme.

Au cours des dix dernières années, la Division de la prévention de la violence familiale a accompli un travail important en aidant les individus et les collectivités à explorer de nouvelles avenues. Il lui faut continuer d'appuyer des activités qui permettront de trouver des moyens de prévention plus positifs, plus créateurs, plus constructifs et plus dynamiques.

# Annexe I

**Division de la prévention de la violence  
familiale  
Membres du groupe de réflexion  
sur les questions de la condition féminine**

**Diane Aubry**, Santé Canada, Ottawa

**Jan Barnsley**, Centre de recherche sur la violence  
familiale et la violence envers les femmes,  
Vancouver

**Janice Ireland**, Santé Canada, Ottawa

**Vera Lagasse**, Santé Canada, Ottawa

**Linda MacLeod**, experte-conseil, Ottawa

**Patricia Rossi**, Fédération des ressources  
d'hébergement pour femmes violentées et en  
difficulté du Québec, Longueuil

**Marsha Sfeir**, Programme d'éducation sur la  
violence conjugale, Toronto

**Joan Simpson**, Santé Canada, Ottawa

**Fran Smith**, YWCA de Calgary, Calgary

**Cathy Winters**, Condition féminine Canada,  
Ottawa